

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2020



RAPPORT ARTICLE 173 - VI
de la loi transition énergétique et croissance verte



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change

Vue d'ensemble sur 2020

MESURER

Indicateurs carbone des portefeuilles

2

Intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprise (scope 1 et 2) en million d'euros de chiffre d'affaires

2020: **80** teqCO₂ /M€ de chiffre d'affaires

2019: **102** teqCO₂ /M€ de chiffre d'affaires

Empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprise (scope 1, 2 & 3) en teq CO₂ par million d'euros investi

2020: **653** teqCO₂ /M€ investi

versus 941 teqCO₂ pour l'indice de référence

Risques physiques et de transition

Risques physiques : **86%** des entreprises du portefeuille actions et obligations **sont « faiblement exposées »**

Risques de transition : **l'EBITDA à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise**

(Scénario prix du carbone élevé 2030)

4% vs 9,4% pour l'indice de référence

Alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Température du portefeuille obligations d'entreprise en 2020 :

Méthodologie SB2A : 2,4°C

2019 : 2,2°C

Méthodologie CIA : 2,9°C

2019 : 2,9°C

Température du portefeuille actions d'entreprise en 2020 :

Méthodologie SB2A : 2,6°C

2019 : 2,3°C

Méthodologie CIA : 3,5°C

2019 : 4,3°C



INVESTIR

Intégration des critères ESG

- ▶ **94% des actifs** sont couverts par une analyse ESG
- ▶ **100% des actifs** détenus en direct ont une intégration ESG élevée

Investissements à impact positif

- ▶ **Objectif : Investir 5 milliards d'euros** dans des projets d'investissement à impact positif entre 2019 et fin 2024
- ▶ **1,2 milliard d'euros investi en 2020**

Sortie du charbon thermique

- ▶ Sortie définitive du charbon thermique au plus tard en **2030** pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en **2040** dans le reste du monde

3

Immobilier durable

- ▶ **Objectif : Réduire de 30% la consommation énergétique par m²** occupé par rapport à 2011 sur le patrimoine immobilier
- ▶ **Objectif dépassé avec une consommation énergétique réduite de 32%**



Sommaire

Edito	6
Urgence climatique et sanitaire	7
BNP Paribas Cardif, un investisseur responsable et engagé	8
Présentation	9
Périmètre du rapport	10
Responsabilité sociale	11
Engagements de BNP Paribas Cardif	13
Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes	14
Historique des adhésions	15
Défis réglementaires pour les assureurs	16
Gouvernance et stratégie d'investissement responsable	19

4

P.20 **Consolider l'analyse ESG et l'engagement actionnarial**

1. DEMARCHE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS	21
2. ENGAGEMENT PAR LE VOTE ET LE DIALOGUE	37

P.39 **Agir contre le réchauffement climatique**

1. INTEGRATION DES ENJEUX CLIMAT DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	41
2. ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	53
3. ENJEUX DE LA BIODIVERSITE POUR UN INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL	59

P.63 **Promouvoir les investissements à impact positif**

1. ANALYSE DES IMPACTS POSITIFS DES INVESTISSEMENTS	67
2. ILLUSTRATION DES INVESTISSEMENTS A IMPACT POSITIF	71

Conclusion, Annexes & Glossaire	75
--	-----------





« NOUS AVONS TENU LES ENGAGEMENTS ANNONCÉS POUR 2020 »



Édito de **Pauline Leclerc-Glorieux**, Directrice Générale, et de **Renaud Dumora**, Président

L'assureur a une responsabilité sociétale dans ses relations avec ses clients et ses collaborateurs. Investir dans un monde qui protège nos assurés et permet de mieux vivre ensemble, exige des investissements responsables sur le plan social et environnemental.

La crise sanitaire que nous vivons désormais depuis plus d'un an est révélatrice des changements à venir. Ses causes nous rappellent l'importance des impacts directs et indirects de la dégradation de la biodiversité et de ses écosystèmes sur nos sociétés. Ses conséquences nous font redécouvrir, si besoin était, nos valeurs fondamentales : maintien du lien social, investissements dans des infrastructures de soin et d'accompagnement de proximité par exemple. Cette crise, enfin, renforce la conviction que nous avons un rôle considérable à jouer dans la nécessaire transition vers une économie durable et respectueuse de l'environnement.

S'agissant du climat, cinq ans après l'Accord de Paris, la mobilisation de BNP Paribas Cardif ne se dément pas. Les engagements que nous avons annoncés ont été tenus : une réduction de plus de 30% de la consommation énergétique de notre patrimoine immobilier entre 2011 et 2020, et 1,2 milliard d'euros investi dans les investissements à impact positif en 2020, en ligne avec notre objectif de 5 milliards pour 2024. Depuis plusieurs années, nous avons utilisé de nombreux indicateurs d'évaluation de la performance et de l'impact environnemental de nos actifs. Ces résultats nous ont permis d'obtenir une vue à 360° de nos portefeuilles et d'enrichir nos décisions d'investissement. Nous avons égale-

ment réduit notre exposition aux actifs dits bruns, en réécrivant une politique charbon plus exigeante en 2020. Notre engagement dans la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD) nous a conduits à structurer notre analyse des risques climat en optant pour des mesures test de nos portefeuilles. Nous poursuivrons ce travail sur les prochaines années.

Les évolutions réglementaires sur la finance climat se déploient à tous les niveaux. En particulier sur le plan européen, avec la mise en application du *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) en mars 2021. Ce texte contient de nouvelles exigences en matière de transparence des reportings relatifs à l'intégration des facteurs extra-financiers dans les décisions d'investissement. Il complète les travaux européens en cours sur la taxonomie des activités dites vertes. Ces nouvelles exigences sont bienvenues, même si elles occasionnent des efforts d'adaptation importants de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers. BNP Paribas Cardif continue à s'inscrire dans cette dynamique en 2021, d'une part, en renforçant la formalisation de sa politique climat, et d'autre part, en développant son expertise et ses outils d'analyse des impacts sur la biodiversité.

Ce cinquième rapport « Stratégie d'investissement responsable » rend compte de manière détaillée de nos engagements, de nos outils et de nos réalisations en matière d'investissement responsable. Il montre combien le chemin parcouru durant cette période a été important. Il illustre, enfin, l'engagement de l'entreprise et du Groupe auquel elle appartient.

URGENCE CLIMATIQUE ET SANITAIRE



Cinq ans après la signature de l'Accord de Paris⁽¹⁾ en 2015, le réchauffement climatique de notre planète s'accroît. Selon les estimations de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), les activités humaines sont d'ores et déjà responsables d'un réchauffement planétaire d'environ 1,1°C au-dessus des niveaux préindustriels⁽²⁾. Le consensus scientifique souligne que pour limiter le réchauffement planétaire en dessous de 2°C à horizon 2100, comme défini par les objectifs de l'Accord de Paris lors de la COP 21, les efforts fournis jusqu'à présent ne suffiront pas pour inverser la tendance. « Une augmentation de deux degrés de la température moyenne dans le monde peut encore être assurée, mais ce qui est certain, c'est qu'une hausse de quatre degrés ne l'est pas. » L'avertissement de Henri de Castries à l'occasion de la COP 21 a marqué les esprits. **Des changements rapides et d'une portée considérable sont nécessaires** pour assurer l'habitabilité de la Terre face au dérèglement climatique. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes dans les dernières années donne un aperçu des risques à prévenir. En 2020, le coût estimé des ouragans, feux de forêts et autres catastrophes naturelles a augmenté de 25% par rapport à 2019 pour atteindre 171 milliards d'euros⁽³⁾.

L'année 2020 a été fortement marquée par l'épidémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire montre déjà la fragilité des systèmes de santé face à un virus mondial. Elle n'est cependant qu'un aperçu de l'ampleur des conséquences du réchauffement climatique. **Cette crise peut se voir comme une expérience en accéléré des bouleversements que connaîtront les sociétés dans les décennies à venir.** Ainsi la Covid-19 a provoqué une prise de conscience brutale de la vulnérabilité de chaque secteur de l'économie mondiale à des chaînes de valeur globales. Par ailleurs, les deux crises créent des chocs d'offre et de demande qui rendent les anticipations et les réponses, nationales et internationales, difficiles à prévoir. Afin d'assurer la santé et la stabilité climatique globale, il faut repenser la résilience des systèmes socio-économiques et interroger les modes d'interaction entre systèmes humains et écosystèmes pour créer des plans de relance cohérents.

Le secteur financier est un acteur clé dans la transformation de l'économie vers un modèle durable. Les assureurs jouent notamment un rôle crucial dans le financement de l'économie – et donc dans tout plan de relance destiné à protéger les entreprises et les particuliers face à un avenir incertain. À ce titre, ils doivent orienter leurs investissements vers des activités qui contribuent à la transition énergétique et à la protection des écosystèmes. Les assureurs peuvent aussi aider à modifier les comportements. L'aggravation des catastrophes naturelles est en effet largement liée à des comportements collectifs, dont les assurés sont les principales victimes.

(1) L'Accord de Paris, signé à la COP21 en 2015, est un traité international, qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, par rapport au niveau industriel.

(2) Rapport sur l'état du climat mondial pendant la période 2015-2019, Organisation météorologique mondiale (OMM), 2019

(3) Source : Munich RE





BNP Paribas Cardif
un investisseur
responsable
et engagé



PRÉSENTATION

Présent dans 33 pays, BNP Paribas Cardif conçoit, développe et commercialise des offres d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif propose :

- des solutions d'épargne pour protéger un capital, et préparer l'avenir, au travers de produits adaptés aux besoins et aux projets des clients.
- des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès) ou encore de la protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Leader mondial en assurance emprunteur⁽⁴⁾, BNP Paribas Cardif co-crée ses produits et services avec plus de 500 partenaires et distributeurs, internes ou externes au Groupe BNP Paribas. Ce réseau de partenaires multi-secteurs se compose de banques, d'organismes de crédit, d'institutions financières, de constructeurs automobiles, d'enseignes de la grande distribution, d'opérateurs de télécoms, ou encore de courtiers et conseillers en gestion de patrimoine.

Au 31 décembre 2020, 264 milliards d'euros d'actifs étaient gérés à travers le monde, répartis entre les fonds généraux* et les unités de compte proposées aux assurés*.

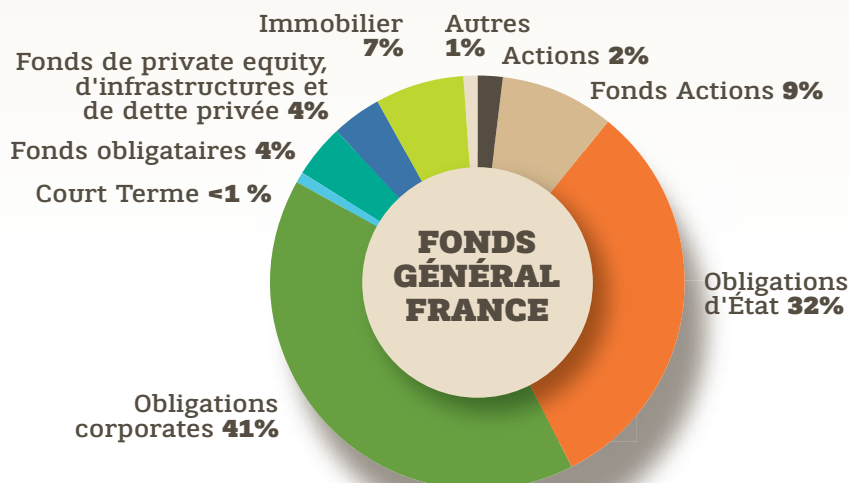
Les principaux fonds généraux situés en France, en Italie et au Luxembourg représentent respectivement 124 milliards, 23 milliards et 10 milliards d'euros en valeur de marché⁽⁵⁾.

Les unités de compte totalisent 79 milliards d'euros à travers le monde dont 43 milliards d'euros en France.

(4) Source :
Finaccord

(5) Coupons
courus inclus

Allocation des actifs du fonds général en France au 31 décembre 2020 (en valeur de marché)



PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Ce rapport présente la stratégie d'investissement responsable* de BNP Paribas Cardif. Celle-ci se structure autour de trois engagements principaux :

- l'intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement et l'engagement actionnarial ;
- les actions menées pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- le développement des investissements à impact positif.

Le rapport traite principalement de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif dans son fonds général France. Il donne aussi un aperçu de la prise en compte de cette stratégie dans les unités de compte en France et de son déploiement dans les fonds généraux à l'international. Sans mention spécifique, les chiffres présentés par le rapport et la dénomination BNP Paribas Cardif sont associés au fonds général France.

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (LTECV). Elle évoluera dès l'an prochain pour prendre en compte les exigences complémentaires de l'article 29 de la loi énergie-climat. Ce rapport s'inscrit également dans le cadre des recommandations formulées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

10



* VOIR GLOSSAIRE



RESPONSABILITÉ SOCIALE

BNP Paribas Cardif établit une politique de responsabilité sociale qui s'inscrit dans le plan stratégique de l'entreprise et en cohérence avec celle du Groupe BNP Paribas. La démarche RSE se décline autour de quatre piliers, articulants sa responsabilité sur son activité économique (investissements, produits et services responsables), ses pratiques d'employeur (une entreprise centrée sur l'humain), et sa responsabilité en tant qu'organisation (une institution citoyenne⁽⁶⁾).

Treize engagements sont associés à ces piliers, offrant un cadre pour l'intégration de la RSE dans les différents métiers de l'entreprise. Cette stratégie se décline sur l'ensemble des implantations à l'international.

Les piliers et engagements de la stratégie RSE de BNP Paribas Cardif

11

Investissement responsable

Sélection des investissements par des critères extra-financiers
Action contre le réchauffement climatique
Investissements à impact positif

Produits & services responsables

Produits et services à impact positif
Valeur produit et une expérience client de qualité
Produits et services accessibles au plus grand nombre

Une entreprise centrée sur l'humain

Promotion de la diversité, l'inclusion et lutte contre les discriminations
« Good place to work »
Gestion responsable de l'emploi

Une institution citoyenne

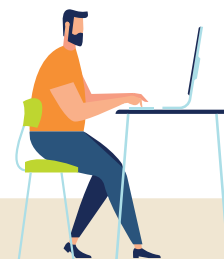
Politique de mécénat engagée
Lutte contre l'exclusion et la promotion du respect des Droits de l'Homme
Réduction de l'impact environnemental de notre fonctionnement propre
Meilleurs standards d'éthique et la protection des données personnelles

La mobilisation interne des collaborateurs est essentielle au déploiement de la stratégie. Les équipes RSE sont actives et interviennent de façon transverse auprès des métiers de l'entreprise. La direction RSE s'appuie localement sur des relais et des correspondants qui œuvrent de concert sur leur périmètre propre.

Les équipes RSE, ainsi que de nombreuses ressources et formations liées à la RSE sont à la disposition de tous. Les formations sont plus spécialement déployées dans certaines fonctions cibles. Des événements sont fréquemment organisés avec, pour certains, la participation d'experts invités à partager leurs connaissances sur des sujets environnementaux (réchauffement climatique, biodiversité) ou sociaux (inclusion autour du handicap, promotion de la diversité, soutien aux femmes etc).



(6) Consulter notre site institutionnel www.bnpparibascardif.com



POINT DE VUE

Laurence Hontarrède

Responsable RSE et Prospective de BNP Paribas Cardif

« Cette année 2020, marquée par l'épidémie de la Covid-19, aura été une mise à l'épreuve concrète de nos engagements responsables, en premier lieu ceux que nous devons à nos clients. En effet, nous avons mis en place un programme de soutien aux assurés et de solidarité pour faciliter la sortie de crise :

- 200 millions d'euros mobilisés pour accompagner au quotidien les clients partout dans le monde, dont 40 millions dans le cadre de mesures extra-contractuelles ;
- 100 millions d'euros dans le programme d'investissement pour aider les ETI, PME et le secteur de la santé en France ;
- 20 millions d'euros dédiés à des initiatives solidaires dont 16 millions dans le fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en France.

Nous avons en parallèle engagé, pour l'ensemble de nos collaborateurs dans le monde, une politique de soutien et de proximité pour les aider à faire face à ces nouvelles situations, impliquant un recours massif au travail à distance dans des conditions personnelles parfois difficiles.

Nous avons mis en place un programme de soutien aux assurés et de solidarité pour faciliter la sortie de crise.

Ces épreuves ont confirmé notre conviction en faveur d'une action forte et concrète de notre responsabilité sociale d'entreprise, tant sur le front de la lutte contre le changement climatique que pour la réduction des inégalités. Nous nous sommes dotés d'une mission « rendre l'assurance plus accessible » et nous avons encore renforcé nos engagements et réalisations d'investisseur responsable comme détaillé dans ce rapport.

La défense de la biodiversité doit désormais être prise en compte dans nos stratégies d'investissement, les enjeux sont immenses et nous avons invité Eva ZABEY, Directrice Executive de Business for Nature à nous en parler ici (cf. section II.3). La transition écologique est une course contre la montre et nous cherchons constamment à améliorer les outils et mesures pour rendre compte et aller plus loin; c'est pourquoi comme chaque année nous enrichissons ce rapport de nouveaux indicateurs. »

ENGAGEMENTS

Depuis cinq ans, BNP Paribas Cardif a consolidé son analyse ESG⁽⁷⁾, perfectionné le suivi de ses indicateurs extra-financiers et étendu le périmètre de ses exclusions.

La mise en œuvre des objectifs fixés

INVESTIR

5

milliards d'euros supplémentaires

dans les investissements à impact positif entre 2019 et fin 2024.

EN 2020

1,2

milliard d'euros

d'investissement à impact positif investi

RÉDUIRE DE

30%

la consommation énergétique

du patrimoine immobilier entre 2011 et 2020.

EN 2020

-32%

de consommation énergétique

en énergie finale enregistrés par m² occupé par rapport à 2011

(7) Environnementale, Sociale et Gouvernance

13

Les engagements pris en 2020

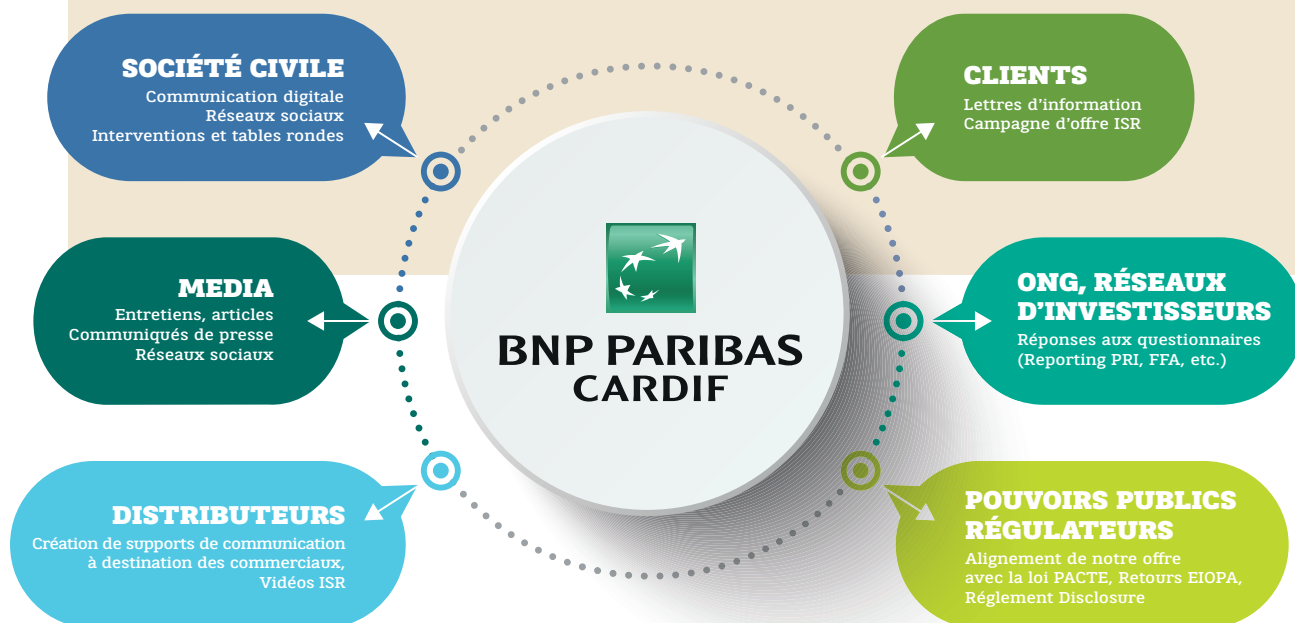
- Renforcement de la politique charbon thermique* avec l'ajout de critères de seuils en relatif et en absolu et l'exclusion des entreprises de logistique (stockage et transport) et des développeurs et nouveaux projets (cf. politique d'exclusion détaillée en II.1.A).
- Adoption d'une définition plus précise des investissements à impact positif pour l'objectif à la fin 2024 (voir définition en partie III).

* VOIR GLOSSAIRE

COLLABORER AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

BNP Paribas Cardif dialogue et interagit en responsabilité et en transparence avec ses **parties prenantes externes**.

Dialogue avec les parties prenantes externes



C'est dans ce cadre que se déploient les prises de paroles publiques de l'entreprise, sur de nombreux supports et s'adressant à divers publics (lettres d'information aux clients, communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux, etc).

En tant qu'assureur, BNP Paribas Cardif offre des solutions de retraite à ses clients pour les aider à épargner pendant toute leur vie active. Il participe à la bonne compréhension des enjeux liés à la retraite par ses

clients pour les aider notamment à l'anticiper. L'entreprise partage à cette fin des outils pédagogiques qui permettent de mieux appréhender le système de retraite ainsi que d'obtenir un suivi personnalisé. Ces outils comprennent par exemple un site internet dédié (la-retraite-en-clair.fr) ainsi que des podcasts « Eclairons la retraite », disponibles sur différents canaux (sites internet, réseaux sociaux, plateformes d'écoute de podcasts tels que Spotify ou Deezer).



▶ **Loi PACTE et assurance vie**

Bienvenue dans ce nouvel épisode d'Éclairons la retraite 📍 Aujourd'hui, mise en lumière des effets de la loi PACTE sur l'assurance vie en compagnie de Pierre-Christian Imbert, Responsable Juridique France chez BNP Paribas Cardif. Plus de transparence avec un devoir de conseil...

05min | Publié le 16 juillet 2020



▶ **Épargner responsable avec la finance verte**

Nous sommes ravis de vous retrouver dans ce nouvel épisode d'Éclairons La Retraite 📍 Les enjeux sociétaux, environnementaux et démographiques que nous connaissons actuellement nous poussent à revoir nos modes de consommation. Et la finance n'échappe pas à cette prise...

09min | Publié le 2 septembre 2020

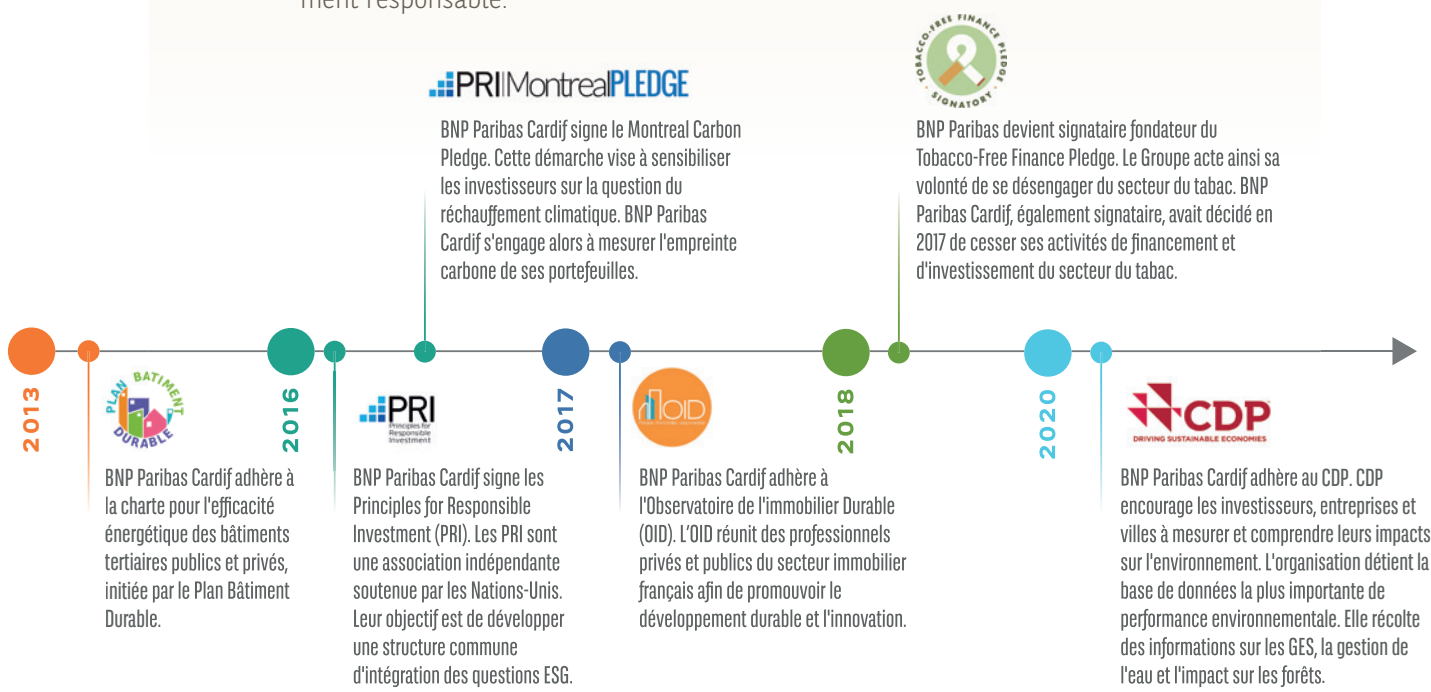
BNP Paribas Cardif participe également à des discussions externes pour promouvoir l'investissement responsable. En décembre 2020 par exemple, l'assureur a pris part aux **discussions sur**

les liens entre crise « post Covid-19 » et intégration des enjeux ESG dans les stratégies d'investissement, lors d'une table ronde organisée par la Journée Nationale des Investisseurs de L'Agefi.

HISTORIQUE DES ADHÉSIONS

BNP Paribas Cardif s'implique dans des **groupements d'intérêts et des initiatives** qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. Il participe de façon active aux travaux de la Fédération Française de L'Assurance.

Signataire depuis 2016 des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), BNP Paribas Cardif participe à la diffusion des bonnes pratiques d'investissement responsable.



DÉFIS RÉGLEMENTAIRES POUR LES ASSUREURS

L'enjeu pour les régulateurs est double : d'une part, veiller à ce que les risques extra-financiers et, en particulier, ceux liés au climat, soient bien évalués et pilotés par les intermédiaires financiers et, d'autre part, s'assurer que les investissements dits « responsables » contribuent effectivement au développement de projets durables.

La France a été un pays pionnier sur l'implication des investisseurs institutionnels dans la lutte contre le changement climatique, avec l'adoption de l'Article 173 de la loi Transition Énergétique et Croissance Verte (LTECV), en 2015. L'Union Européenne a suivi ce mouvement avec **la publication par la Commission Européenne en 2018 de son plan d'action pour la finance durable**. L'objectif est de mettre la sphère financière au service d'une économie plus verte, plus propre et plus inclusive. Ce plan est progressivement mis en œuvre par l'ensemble des institutions de l'Union Européenne.

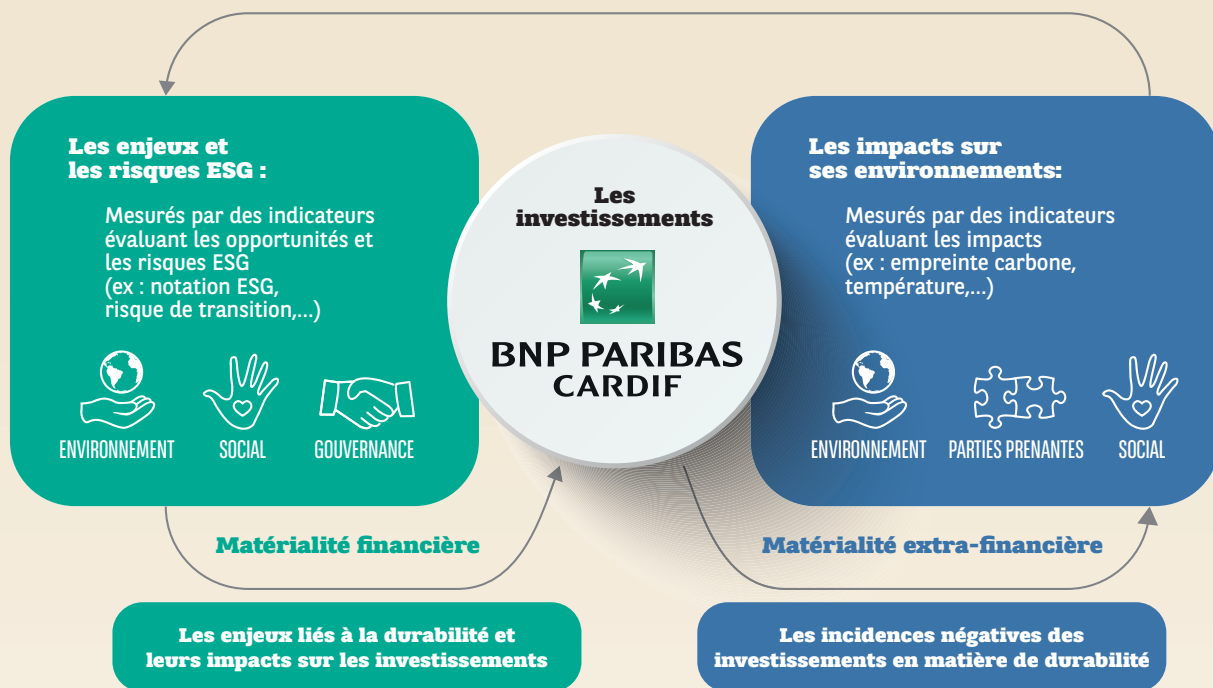
Une exigence de transparence renforcée sur l'intégration des critères extra-financiers

Dans le cadre de ce plan d'action, le règlement *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) adopté en 2019 fixe de nouvelles obligations pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels. Il vise à clarifier la prise en compte des aspects de durabilité dans les processus d'investissement. Le règlement renforce également les obligations en matière de publication d'informations extra-financières au niveau des entités et des produits. Les travaux de préparation de sa mise en œuvre ont été initiés en 2020. BNP Paribas Cardif en rendra compte dans son prochain rapport en 2022.

Le règlement introduit la notion de double matérialité (voir schéma ci-contre). À compter du 10 mars 2021, les assureurs doivent désormais considérer les enjeux ESG sous deux angles :

- 1° l'impact d'évènements relatifs aux facteurs ESG sur la valeur des investissements.** Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent affecter la valorisation des investissements.
- 2° l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité (aspects environnementaux, sociaux).** Ce sont les incidences négatives en matière de durabilité, appelées *Principal Adverse Impacts* par le règlement. Elles comprennent l'impact des investissements sur le changement climatique, et se mesurent, par exemple, par leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le principe de double matérialité



POINT DE VUE

Olivier Hereil

Directeur Général adjoint, Gestion d'Actifs de BNP Paribas Cardif



« Cinq années après la signature de l'Accord de Paris et la mise en place de l'article 173⁽⁸⁾ actuel, - un des premiers cadres de reporting obligatoire en Europe sur les enjeux ESG⁽⁹⁾-Climat pour les investisseurs institutionnels - l'année écoulée marque le début d'un nouveau cycle dans l'intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des actifs. L'objectif commun de ces transformations est d'apporter la transparence nécessaire aux épargnants afin de mieux appréhender la qualité et l'intensité d'engagement durable présents dans les produits d'épargne qu'ils souscrivent.

Nous sommes convaincus qu'il est de notre responsabilité d'orienter la transition vers un monde plus durable.

Trois évolutions, notamment, en témoignent :

1. D'une part, la mise en œuvre accélérée de nouvelles directives autour notamment du principe de double matérialité. Jusqu'à présent l'investisseur devait expliquer comment il prenait en compte les impacts prévisibles des facteurs environnementaux et sociaux dans ses choix de gestion afin d'atténuer le risque de ses investissements. Dorénavant, il devra aussi évaluer les impacts de ses investissements sur les aspects sociaux et environnementaux. En cela nous considérons le renforcement réglementaire comme un accélérateur d'évolution. La réglementation ne se substitue pas pour autant à nos convictions en la matière. Nous sommes en effet convaincus qu'il est de notre responsabilité d'orienter la transition vers un monde plus durable. En tant qu'investisseur et acteur engagé de la société, nous devons aider à réduire les déséquilibres, encourager les transitions énergétiques et écologiques, soutenir les populations vulnérables et ainsi accompagner les entreprises et les Etats dans leur processus d'adaptation au monde de demain.

2. D'autre part, les travaux initiés par les superviseurs européens et nationaux concernant les impacts bien réels des risques liés aux changements climatiques sur la gestion des bilans des assureurs et des banquiers, tant à l'actif qu'au passif.

Nous nous efforçons depuis plusieurs années d'identifier et d'analyser les risques et opportunités liés au climat pour nos activités d'assureur et pour nos clients. Nous mobilisons déjà des ressources pour ces travaux, et nos efforts vont se poursuivre.

3. Enfin, la montée en puissance d'un autre enjeu environnemental : la biodiversité. La préservation des écosystèmes et des espèces naturelles est tout aussi tangible que le climat pour nombre de secteurs économiques mais nous manquons encore dans l'immédiat d'instruments de mesure normalisés. Nous estimons que la taxonomie européenne sur les activités vertes et les exigences du futur rapport article 29⁽¹⁰⁾ seront indéniablement des catalyseurs bienvenus.

(8) Introduit dans la Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte en août 2015

(9) ESG : Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance

(10) Introduit dans la Loi Énergie Climat de novembre 2019

L'intégration progressive des enjeux liés à la mutation de notre modèle de croissance vers plus de durabilité s'accélère. BNP Paribas Cardif y contribue, résolument, comme en témoigne ce rapport. »



GOUVERNANCE ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Une gouvernance intégrée

Les instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif définissent la stratégie et participent au déploiement de la politique du Groupe BNP Paribas. Elles veillent à son application dans la stratégie d'investissement responsable de l'assureur.

La gouvernance s'articule autour du Conseil d'Administration et de comités impliquant directions et équipes opérationnelles (gestion d'actifs, RSE, risques, conformité, finance-actuariat). Cette implication des différentes instances de décision et fonctions de l'entreprise permet une analyse approfondie des enjeux extra-financiers, contribuant ainsi à la maîtrise des risques qui en découlent.

19

Un dispositif transverse d'intégration des enjeux extra-financiers

Toutes les équipes de la Direction de Gestion d'Actifs sont impliquées dans la prise en compte des enjeux extra-financiers dans les processus d'investissement.

- Les gérants suivent l'évolution des indicateurs ESG sur leurs outils de gestion grâce à des reportings dédiés. Des réunions périodiques entre les équipes de gestion des trois principaux fonds généraux (France, Italie, Luxembourg) permettent de faire évoluer le dispositif et de sensibiliser les gérants aux nouveaux enjeux extra-financiers et réglementaires.
- Les équipes de contrôle de la gestion d'actifs vérifient l'application et le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements (stocks et flux).
- Un coordinateur des investissements responsables suit les évolutions de l'environnement extra-financier et de la réglementation. Il veille à leur prise en compte au sein de la Direction de Gestion d'Actifs.

Ce suivi opérationnel se fait en liaison avec les autres fonctions de l'entreprise :

- les équipes RSE de BNP Paribas Cardif pour l'intégration avec la stratégie RSE de l'entreprise, la coordination avec la politique du Groupe BNP Paribas, la coordination transverse ;
- les directions des risques, de la conformité et du juridique pour ce qui concerne en particulier les contrôles et le respect des réglementations.

Cette implication des différentes instances de décision et fonctions de l'entreprise permet une prise en compte réactive des enjeux extra-financiers, contribuant ainsi à la maîtrise des risques et à la dynamique du dispositif.



CONSOLIDER ET ADAPTER LA DÉMARCHE ESG

P.21 **DÉMARCHE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS**

- | | |
|--|----|
| 1. INVESTISSEMENTS EN DIRECT | 23 |
| 2. INVESTISSEMENTS VIA DES FONDS | 29 |
| 3. UNITÉS DE COMPTE | 30 |
| 4. DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL | 33 |

P.37 **ENGAGEMENT PAR LE VOTE ET LE DIALOGUE**

- | | |
|---|----|
| 1. DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES | 37 |
| 2. PARTICIPATION ÉLEVÉE AUX VOTES LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES | 37 |
| 3. ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE GESTION | 38 |



DÉMARCHE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS

La politique d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif s'applique à tous les actifs des principaux pays d'implantation. Les méthodologies sont adaptées et les spécificités de chaque classe d'actifs sont prises en compte.

En 2020, l'approche ESG a été renforcée avec **une méthodologie d'analyse plus granulaire** qui permet de classer les actifs en fonction leur niveau d'intégration ESG.

Le processus d'analyse extra-financière des actifs de BNP Paribas Cardif

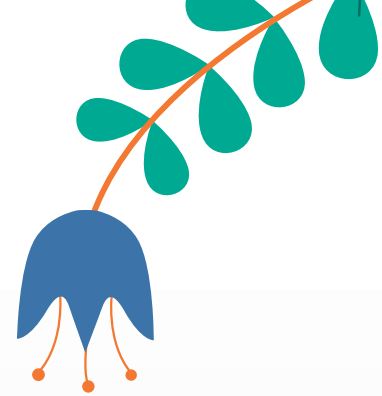


> Analyse ESG

Pour chaque nouvel investissement, BNP Paribas Cardif examine les enjeux **Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G)**. Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Pour ce faire, BNP Paribas Cardif collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus de gestion. L'univers d'investissement est ainsi réduit et compatible avec son approche d'investisseur responsable.

En 2020, BNP Paribas Cardif porte sa couverture d'analyse extra-financière à 94% des actifs (vs 89% en 2019)⁽¹¹⁾. Cette augmentation s'explique principalement par une analyse du stock historique des fonds de private equity, d'infrastructure et de dette privée.

(11) 6% des actifs ne sont pas couverts par une analyse ESG : 4% sont en cours de couverture (stock historique de l'immobilier), et 2% sont des actifs pour lesquels une analyse ESG n'est pas adaptée (essentiellement monétaire et alternatifs).



> Niveau d'intégration ESG

Chaque actif couvert peut être catégorisé selon trois niveaux :

78%
des actifs

Intégration ESG Élevée

Le processus d'intégration de critères ESG est rigoureux et exigeant (approches « best-in-class* »). En plus des filtres normatifs et légaux, des exclusions liées à plusieurs critères ESG sont appliquées dont des exclusions sectorielles restrictives (charbon thermique, tabac, gaz et pétrole de schiste etc.). Ils peuvent être labellisés ou certifiés.

Il s'agit généralement des actifs financiers les plus courants (actions, obligations, immobilier, fonds...) présents dans les pays européens.

16%
des actifs

Intégration ESG Satisfaisante

Ces actifs prennent en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans leur processus de gestion. En plus des filtres normatifs et légaux, des exclusions sectorielles sont appliquées.

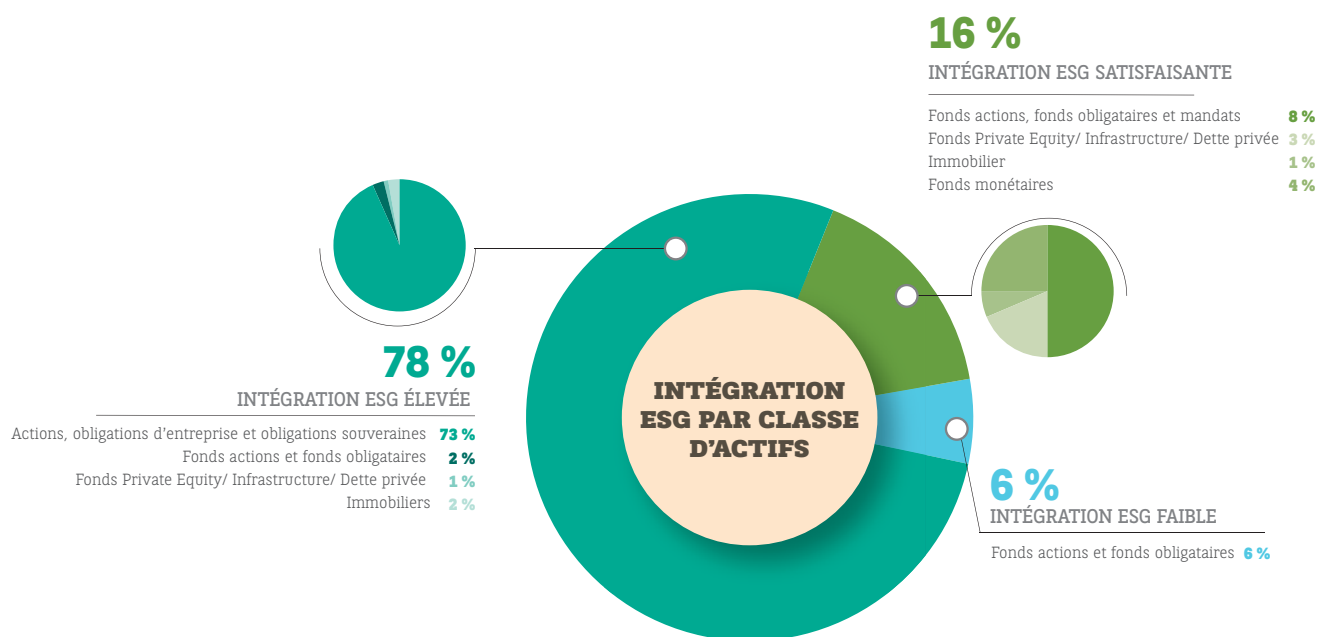
Il s'agit généralement des actifs financiers les plus courants (fonds, actions, obligations, immobilier) dans les pays européens et nord-américains.

6%
des actifs

Intégration ESG Faible

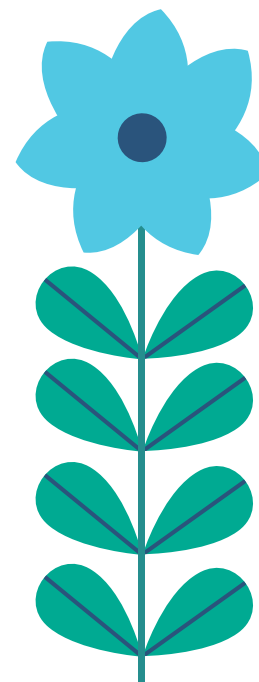
Ces actifs n'ont pas, ou peu, de processus d'intégration de critères ESG : soit par absence de stratégie ou de données extra-financières (pays émergents, PME etc.), soit de par leur nature (fonds alternatifs, produits structurés, produits dérivés etc.). Des filtres normatifs et/ou légaux (respect des droits de l'homme, droit du travail, traités internationaux...) peuvent être appliqués.

Intégration ESG par classe d'actifs au 31 décembre 2020 (% en valeur de marché)



Grâce à cette classification de niveau d'intégration ESG des actifs, l'assureur peut cibler les axes d'amélioration et accentuer la prise en compte des enjeux extra-financiers dans ses investissements.

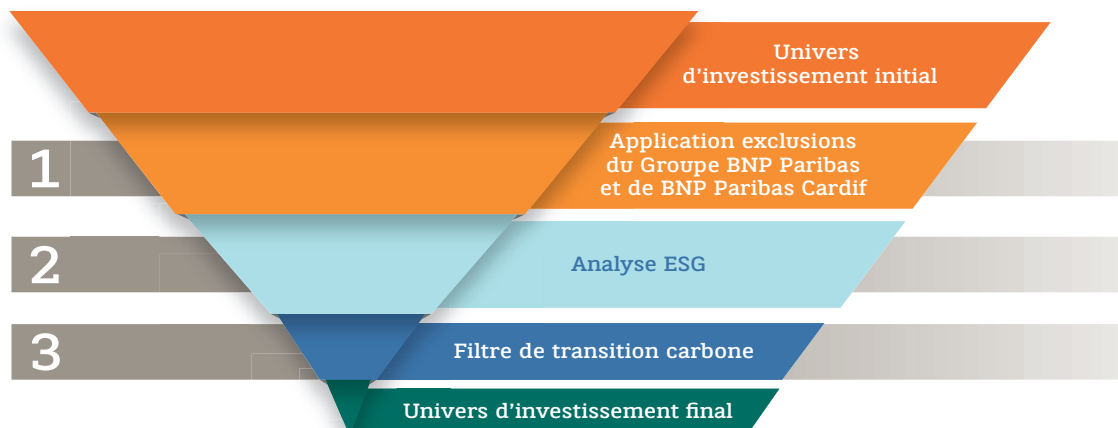
Au 31/12/20, 78% des actifs analysés ont une intégration ESG élevée, dont 100% des titres détenus en direct*. Ces chiffres témoignent du travail réalisé depuis plusieurs années par les équipes de gestion.



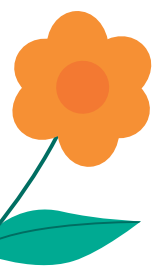
1. INVESTISSEMENTS EN DIRECT

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct de BNP Paribas Cardif suit le schéma ci-dessous. Les étapes 1 (l'application d'exclusions) et 2 (l'analyse ESG) seront traitées dans cette partie I. L'étape 3 (le filtre de transition carbone) sera examinée dans la partie II.I de ce rapport.

Le processus d'analyse extra-financière des actions et obligations d'entreprise de BNP Paribas Cardif



* VOIR GLOSSAIRE



> Exclusions et traitement des secteurs sensibles

Pour tout projet d'investissement, une première analyse vérifie le respect des normes et traités internationaux (filtres normatifs et légaux). L'activité de l'entreprise ou le pays dans lequel elle est présente ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières.

Des exclusions sectorielles sont ensuite appliquées. Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas qui encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux et sociaux.

Ces politiques disponibles en ligne sur le site de BNP Paribas⁽¹²⁾ s'appliquent dans tous les métiers du Groupe. Elles sont régulièrement étendues ou révisées, et reflètent une prise de position engagée dans ces secteurs. De plus, BNP Paribas Cardif a posé des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon.

■ SORTIE DU SECTEUR TABAC

En mai 2017, BNP Paribas Cardif confirme une politique d'investissement « sans tabac » au sein de ses portefeuilles⁽¹³⁾ (entreprises productrices, grossistes et distributrices dont les revenus proviennent principalement du tabac). L'assureur signe le Tobacco Free Finance Pledge en 2018.

■ PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU CHARBON

BNP Paribas Cardif a publié⁽¹⁴⁾ en 2020 un calendrier de sortie du charbon thermique*. Cette politique prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

■ INDUSTRIE MINIÈRE

Tout projet dans des zones sensibles identifiées par des organismes externes compétents (UNESCO, liste de Ramsar, Alliance for Zero Extinction, l'UICN) est exclu. BNP Paribas Cardif n'investit pas dans des entreprises minières qui développent des capacités minières. L'assureur exclut les entreprises qui produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ou génèrent plus de 10% de chiffre d'affaires à partir du charbon thermique⁽¹⁵⁾.

■ PÉTROLE ET GAZ NON CONVENTIONNELS

BNP Paribas cesse ses relations avec les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production, le transport par pipeline, l'opération de terminaux d'exportation de GNL ou le trading de gaz et de pétrole de schiste et/ou de pétrole issu des sables bitumineux. BNP Paribas s'engage également à ne pas financer de projets d'exploration en mer ou de production de gaz et de pétrole en Arctique, ainsi que dans l'Arctic National Wildlife Refuge.

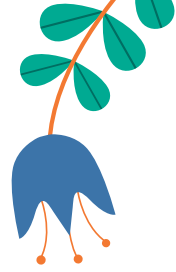


(12) <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/responsabilite-sociale-environnementale/politiques-financement-investissement>

(13) Lorsque les revenus issus du secteur du tabac sont supérieurs à 10% du chiffre d'affaires

(14) Consulter la partie II

(15) Consulter la partie II



■ ENERGIE NUCLAIRE

Cette politique définit un ensemble de règles et de procédures concernant les produits et services financiers fournis aux acteurs du nucléaire civil. Elle s'assure que les projets financés sont conformes aux principes de contrôle et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux de l'énergie nucléaire et qu'ils s'inscrivent dans un cadre légal approprié, une coopération internationale, une autorité de sûreté nucléaire et une stabilité politique.

■ HUILE DE PALME

Les sociétés productrices d'huile de palme doivent être membres actifs de la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil), une organisation internationale qui garantit une production d'huile de palme socialement acceptable et respectueuse de l'environnement. BNP Paribas impose d'autres critères tels que l'adoption d'outils et de pratiques nécessaires pour surveiller le respect d'engagements « zéro déforestation » ou le respect des droits des propriétaires fonciers, notamment les communautés indigènes locales.

■ AGRICULTURE

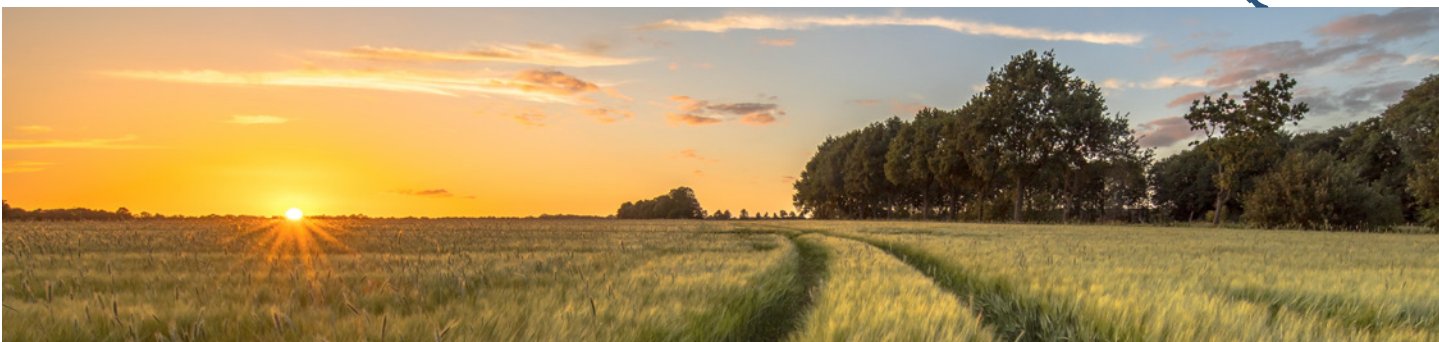
Les projets ou entreprises agricoles ne doivent pas utiliser de produits agrochimiques dangereux (comme définis par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants), avoir d'impact négatif sur les écosystèmes environnants. De bonnes pratiques relatives au bien-être animal dans l'élevage du bétail sont requises.

■ PATE A PAPIER

L'industrie de la pâte à papier peut être très polluante. L'appartenance à des certifications telles que le Forest Stewardship Council (FSC) ou le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) sont prises en compte. Les entreprises doivent présenter une procédure de gestion claire et stricte de l'environnement pour les plantations existantes. Les entreprises doivent également refuser de développer des plantations sur des tourbières.

■ DÉFENSE

Les entreprises identifiées comme étant « impliquées dans les armes controversées » sont exclues. Le Groupe BNP Paribas ne fournit pas non plus de biens et de produits à des entreprises signalées par l'ONU ou l'UE comme ayant participé à la violation d'embargos sur les armes et équipements de répression.





> Analyse et intégration ESG pour les investissements en direct

Sur les titres détenus en direct, deux filtres ESG sont appliqués : l'un au niveau des pays et l'autre au niveau des entreprises.

Au niveau du pays

Le filtre ESG permet d'exclure les pays les moins performants sur les enjeux E, S et G. Ce filtre s'applique sur les **titres émis par les pays** (obligations d'Etat) et les **titres des entreprises présentes dans ces pays** (actions et obligations d'entreprise).

La performance ESG des Etats fait l'objet d'une **analyse⁽¹⁶⁾**. Une note de synthèse regroupe les différents scores obtenus sur les aspects E, S et G. Seuls les pays qui ont un score global satisfaisant, sont conservés dans l'univers d'investissement.

- L'**Environnement** prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone* nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO₂ par rapport au produit intérieur brut.
- Le **Social** mesure les politiques menées par les Etats à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail ou les droits des enfants.
- La **Gouvernance** intègre entre autres le respect des droits de l'Homme et le respect des droits du travail.

Au niveau des entreprises

Le filtre ESG permet d'exclure les entreprises les moins performantes. Ce filtre s'applique sur les actions et sur les obligations d'entreprises.

L'analyse ESG pour les actions et obligations d'entreprises s'appuie sur la méthode de notation de l'agence Vigeo Eiris (V.E). Cette méthode permet d'évaluer les opportunités et risques extra-financiers grâce à 38 critères. Ces critères sont regroupés en six catégories : environnement, ressources humaines, respect des droits humains liés au travail, comportement sur les marchés, engagement sociétal et gouvernance d'entreprise.

BNP Paribas Cardif utilise une approche « Best-in-class* » sectorielle. Ainsi, chaque entreprise se voit attribuer une note en fonction de son niveau de performance pour chacune des six catégories. La moyenne de ces notes permet alors d'obtenir une évaluation de la performance ESG globale (scoring ESG). Les entreprises ayant la meilleure performance par rapport à leur secteur d'activité sont privilégiées dans la décision finale d'investissement.



(16) Notation ESG fournie par V.E. (Vigeo-Eiris)
<https://vigeo-eiris.com/fr/solutions-investisseurs/evaluation-esg/>



Les entreprises sont classées par décile selon ce scoring. Au sein de chaque secteur, les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles sont exclues. Un **filtre de transition carbone** complète l'approche (développée en partie II.1.B).

Résultats des scores ESG des actifs d'entreprise détenus en direct

Pour son portefeuille d'actions et obligations détenues en direct, BNP Paribas Cardif calcule un score ESG. Ce score, exprimé sur une base 100, est une moyenne des scores ESG des actifs pondérés par leurs poids dans le portefeuille. Il permet de mesurer l'exposition des portefeuilles aux risques ESG.

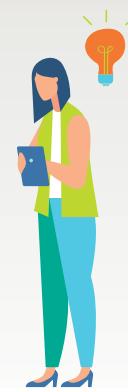
- **Le profil ESG du portefeuille actions et obligations d'entreprise s'améliore chaque année.** Le score ESG moyen du portefeuille atteint 56 en 2020 (contre 55 en 2019). Cette amélioration traduit la volonté d'investir dans des entreprises qui présentent les score ESG les plus performants de leur secteur.
- Le poids des actifs par score ESG offre une autre lecture de cette bonne performance ESG du portefeuille : **63% de l'exposition du portefeuille actions et obligations d'entreprise est concentrée sur les entreprises les plus avancées en matière de score ESG** (entre 50 et 100), contre seulement 50 % sur l'indice de référence⁽¹⁷⁾.



Ventilation des scores ESG des actifs d'entreprise au 31/12/20 (% portefeuille en valeur de marché)

SCORING ESG	Poids portefeuille actions et obligations d'entreprise	Poids indice composite de référence
0-30	0%	9%
30-50	37%	41%
50-70	51%	45%
70-100	12%	5%

Immobilier détenu en direct



(17) Détails sur l'indice disponibles en Annexe 4.A

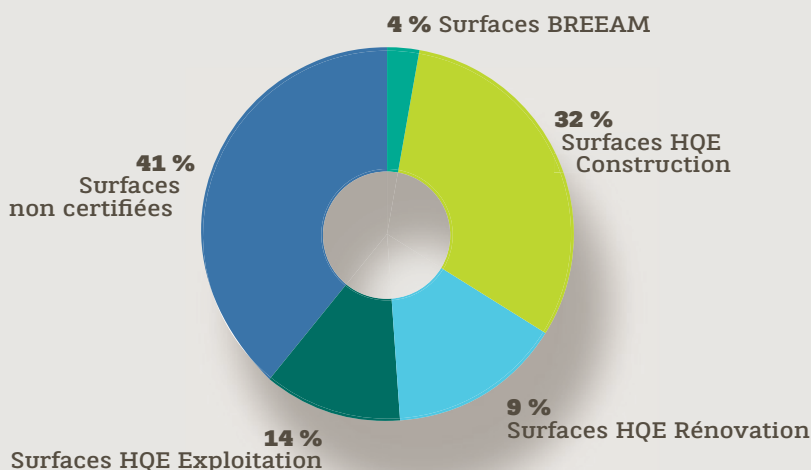
BNP Paribas Cardif gère son patrimoine immobilier afin de faire progresser sa performance sociale et environnementale.

Sur les aspects environnementaux, BNP Paribas Cardif déploie les pratiques suivantes :

- les immeubles en construction sont systématiquement certifiés. A titre d'exemple, en 2020, BNP Paribas Cardif a soutenu la réhabilitation, avec une haute exigence environnementale, d'un immeuble de 9100 m² : niveau excellent pour les certifications HQE et BREEAM*
- les immeubles en phase de rénovation sont certifiés si la faisabilité technique et financière est soutenable,
- Pour la phase d'exploitation, une partie des immeubles est certifiée. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.



Suivi des démarches de certifications (HQE et BREEAM) au 31 décembre 2020, en surface, sur le patrimoine en gestion directe



28



Outre le suivi des certifications et des labels, le pilier environnemental de la stratégie ESG des biens immobiliers détenus en direct s'appuie aussi sur l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments, leur empreinte carbone ainsi que le recours à l'électricité verte. BNP Paribas Cardif encourage également des modes de construction moins émissifs en CO₂ (bâtiment en construction bois) et des conceptions moins énergivores (immeuble sans climatisation).

BNP Paribas Cardif porte aussi une attention particulière à la **vocation sociale des bâtiments** comme par exemple la mise en place de loyers intermédiaires ou la location à des tarifs très abordables à des associations solidaires.

* VOIR GLOSSAIRE

2. INVESTISSEMENTS VIA DES FONDS

Fonds actions et fonds obligataires

BNP Paribas Cardif a développé une méthodologie propriétaire pour analyser les fonds actions et obligataires et évalue :

- **Le niveau d'intégration des critères ESG** dans le processus de gestion des fonds ;
- **L'application de politiques sectorielles** dans le processus de gestion des fonds ;
- **La politique d'engagement de la société de gestion**, en s'appuyant sur ses réponses au questionnaire des PRI⁽¹⁸⁾.

Un questionnaire permet aussi de valider s'il s'agit d'un fonds à impact positif. **Ces questionnaires de « due diligence » ont été complétés en 2020** afin de mesurer plus précisément l'intégration des critères ESG par les sociétés de gestion. Cette démarche engage activement les sociétés de gestion à intégrer davantage les aspects ESG dans leur processus de gestion.

Fonds de « Private Equity », d'infrastructure et de dette privée

Une approche similaire à celle des fonds actions et fonds obligataires est appliquée. La société de gestion et sa gouvernance sont analysées ainsi que la démarche ESG des fonds. Un suivi annuel des indicateurs extra-financiers est effectué sur toute la durée de vie de l'investissement.

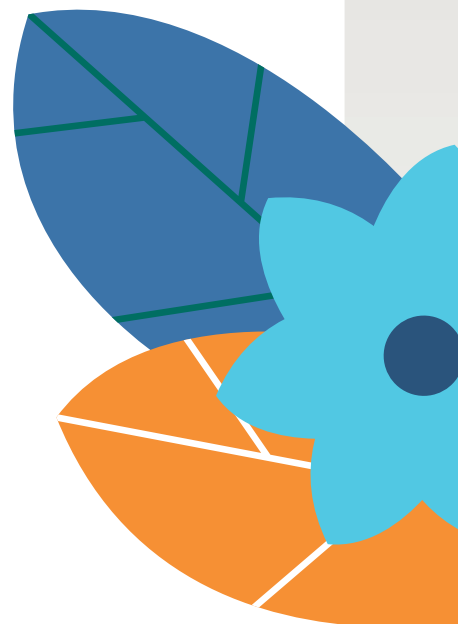


Fonds immobiliers

Pour les nouveaux investissements, le processus d'intégration des critères ESG est systématiquement examiné (certification/label, diagnostic de performance énergétique etc).

Pour les fonds existants, la mise en œuvre du processus d'intégration des critères ESG se fait en deux temps : les sociétés de gestion sont d'abord questionnées sur leur processus par un questionnaire de matérialité ESG, puis ce sont les fonds gérés qui répondent à leur tour.

Les sociétés de gestion de fonds immobiliers qui travaillent avec BNP Paribas Cardif intègrent une stratégie ESG. L'assureur encourage la formalisation et la diffusion de leur grille d'analyse ESG aux parties prenantes.



(18) PRI (Principles for Responsible Investment) - une organisation lancée à l'initiative de l'ONU, sur la base d'un engagement volontaire de signataires autour de six principes, notamment l'intégration ESG dans les décisions d'investissement et les politiques, l'incitation à la transparence et le reporting sur la mise en œuvre des PRI

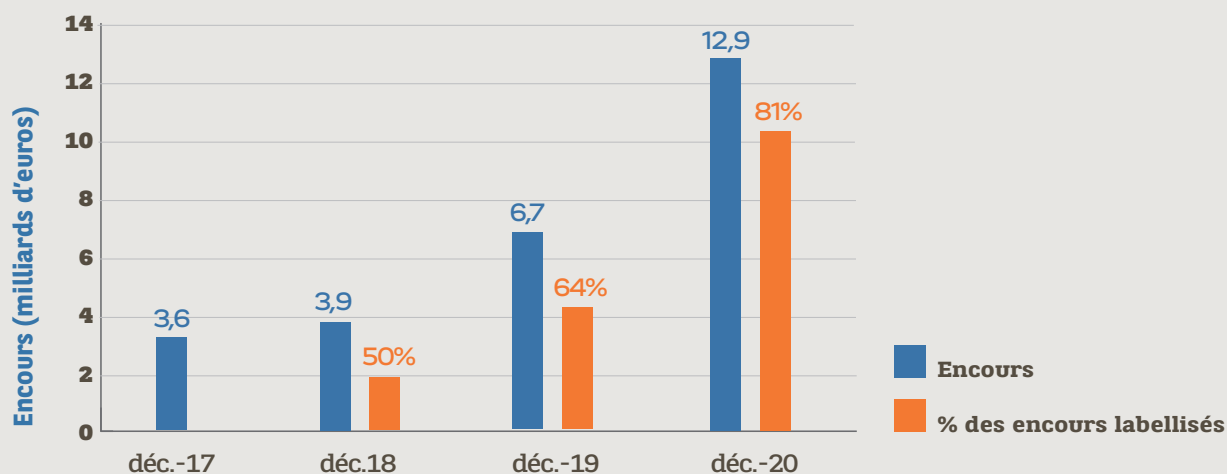
✦ VOIR GLOSSAIRE



3. UNITÉS DE COMPTE

Les supports en unités de compte représentent 42,6 milliards d'euros en France en 2020, dont près **d'un quart de supports labellisés**⁽¹⁹⁾ (10,5 milliards d'euros). Les supports en unités de compte responsables présentent **une forte croissance**, ayant presque doublé entre 2019 et 2020.

Évolution des supports en unités de compte responsables



30

La méthodologie d'intégration de l'ESG dans les unités de compte devient plus exigeante en 2020.

Avant le référencement d'une nouvelle société de gestion pour intégrer les unités de compte (UC) éligibles aux contrats d'assurance-vie, **BNP Paribas Cardif interroge la société de gestion sur ses pratiques ESG via un questionnaire de « due-diligence ».**

(19) Des organismes indépendants, gérés dans plusieurs pays européens, attribuent des labels de l'investissement responsable et révisent régulièrement leur attribution

(20) Liste des labels pris en compte : Label ISR, Greenfin, Finansol, LuxFLAG, FNG Siegel, Towards Sustainability.

En 2020, la méthodologie de qualification des supports durables a revu son niveau d'exigence à la hausse. **Un fonds UC qualifié de « durable » après étude**, doit désormais remplir au moins un des critères suivants :

1. **Le fonds est labellisé** par un organisme indépendant⁽²⁰⁾,
2. **Le fonds UC a un niveau d'intégration ESG satisfaisant ou élevé** conformément à la méthodologie utilisée pour le fonds général.

Focus

Certifications et labellisations sur les UC immobilières

Les deux principales UC immobilières commercialisées par BNP Paribas Cardif intègrent une démarche ESG dans leur gestion :

- La **SCI Cardimmo**, gérée par BNP Paribas Cardif ;
- L'**OPCI Diversipierre**, géré par BNP Paribas Real Estate Investment Management (REIM).



L'OPCI Diversipierre est le véhicule le plus important en UC immobilière commercialisé par BNP Paribas Cardif. Il prévoit une grille de notation à suivre pour chaque nouvel investissement. Cette grille attribue aux actifs une note sur 100 sur les trois thèmes ESG et définit leur potentiel d'amélioration.

Diversipierre a obtenu le label ISR immobilier à fin 2020. Jusqu'à présent réservé aux actifs mobiliers (fonds actions, fonds obligataires), le label ISR⁽²¹⁾ a étendu son périmètre afin de répondre aux enjeux et aux particularités de la gestion d'actifs en immobilier. Il distingue les acteurs qui mettent en place des processus vertueux d'amélioration de la performance ESG des bâtiments.

Les différentes étapes du processus de labélisation ISR Immobilier

1 DÉFINIR LES OBJECTIFS RECHERCHÉS



Le fonds communique les **objectifs** qu'il recherche au travers de la prise en compte de critères ESG

2 METTRE EN PLACE UNE MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE



Il met en place **les moyens et les outils** nécessaires pour **analyser la performance ESG** des actifs en phase d'acquisition et tout au long de leur période de détention

3 CONSTRUIRE ET GÉRER LE PORTEFEUILLE



Il précise comment il prend en compte les **résultats de l'analyse ESG** dans ses **décisions d'investissement et ses processus de gestion**

4 ENGAGER LES PARTIES PRENANTES



Le fonds met en œuvre les moyens et outils nécessaires pour **engager les locataires, les gestionnaires des immeubles et les prestataires de travaux** dans sa démarche

5 INFORMER LES INVESTISSEURS



Il communique de manière claire et transparente sa stratégie et **les résultats de sa mise en œuvre** auprès des **investisseurs** et met en place un dispositif adapté pour **contrôler le respect de ses engagements**

6 ÉVALUER LES IMPACTS POSITIFS DE LA DÉMARCHE



Il met en place un **dispositif de mesure et de suivi** pour évaluer les **impacts positifs** de la stratégie mise en œuvre



Source : Le label ISR Immobilier
<https://www.llelabelisr.fr/les-fonds-immobiliers-desormais-eligibles-au-label-isr/>

(21) ISR : Investissement Socialement Responsable
<https://www.llelabelisr.fr>

L'immobilier responsable

POINT DE VUE

Nathalie Robin

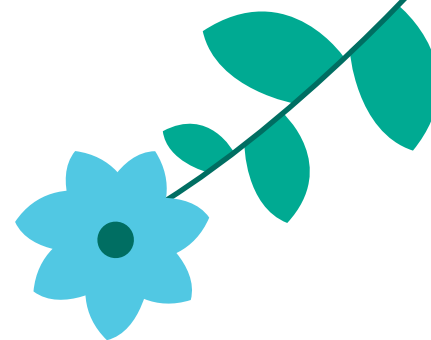
Directrice Immobilier de BNP Paribas Cardif



« En 2020, un label ISR dédié aux fonds immobiliers a vu le jour. Nous avons été très attachés à sa création sur la Place de Paris. Il permet d'identifier les fonds immobiliers qui mettent en œuvre une démarche ISR. Il permet aussi de donner de la visibilité aux actions réalisées par ces fonds pour intégrer les critères ESG. L'OPCI Diversipierre a été le 1^{er} véhicule immobilier à obtenir le label ISR à la fin 2020. Il est notre plus important support en UC Immobilière.

Sur le patrimoine immobilier que nous gérons en direct, nous avons généralisé le recours aux abonnements en électricité verte pour les bureaux, logements et centres commerciaux ainsi que les abonnements en gaz vert pour les centres commerciaux. Il s'agit pour les fournisseurs d'énergie de s'assurer que la consommation en énergie de ces immeubles soit compensée par une production équivalente issue d'énergies renouvelables. »

Nous avons généralisé le recours aux abonnements en électricité verte pour les bureaux, logements et centres commerciaux

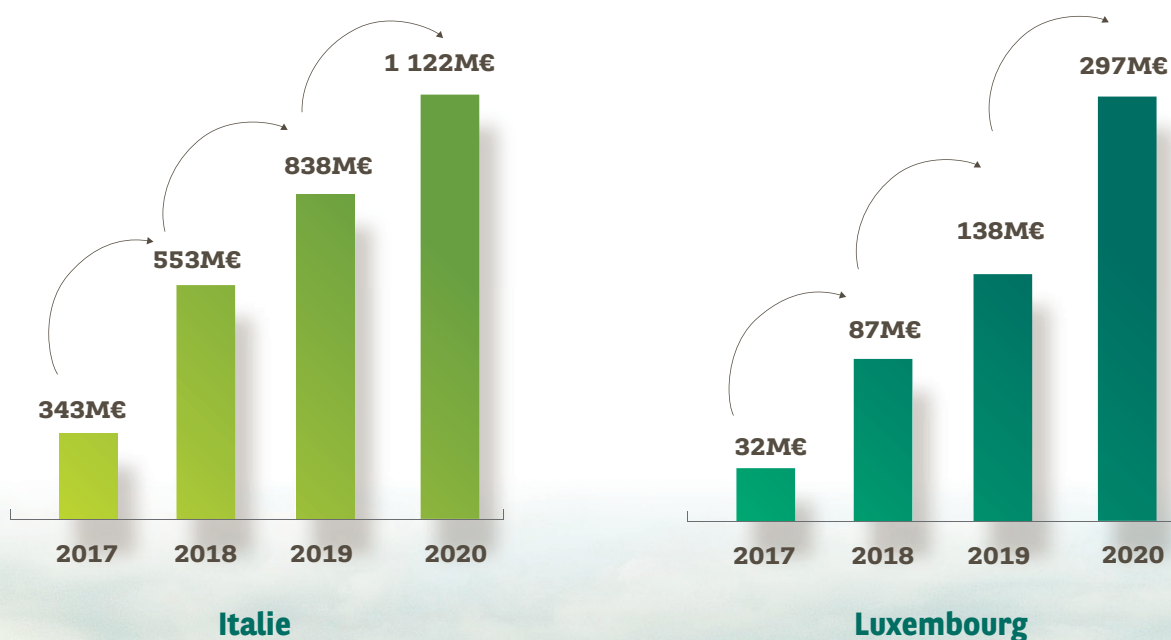


4. DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL

Les principaux fonds généraux de BNP Paribas Cardif sont gérés en France, au Luxembourg et en Italie. Le même processus d'analyse ESG est appliqué dans ces 3 pays.

Entre 2018 et 2020, les encours en obligations durables de BNP Paribas Cardif au Luxembourg et en Italie ont doublé, atteignant à fin 2020, **1,4 milliard d'euros**.

Évolution des encours en obligations durables en Italie et au Luxembourg en valeur de marché, en M€



Initiatives au Luxembourg

Au Luxembourg, BNP Paribas Cardif investit dans des **projets verts** via différents supports, dont des fonds spécialisés en énergies renouvelables. Par exemple, le fonds Copenhagen Infrastructure IV investit dans des éoliennes « offshore » et « onshore », dans le solaire et ainsi que la biomasse. En matière d'investissement à vocation sociale, l'assureur a pris un engagement dans un fonds immobilier spécialisé dans **l'infrastructure sociale** dont l'objet est d'investir dans la santé, l'éducation et le résidentiel social.

POINT DE VUE

François Lucchini

Directeur de la Gestion d'Actifs de Cardif Lux Vie

34



« En 2020, en parallèle de notre renforcement dans le fonds BNP Paribas Aqua, nous avons initié un investissement dans un fonds d'actions mondiales sélectionnées en intégrant des critères ESG (Mirova Global Sustainable Equity).

En 2021, nous continuerons à étudier les investissements à impact positif dans le domaine de la gestion forestière ou de la transition énergétique tout en augmentant notre exposition aux obligations dites « sustainable » (green bonds* et social bonds*). De plus, nous prolongerons la diversification de notre portefeuille en termes de style et de géographie,

Nous continuerons à étudier les investissements à impact positif.

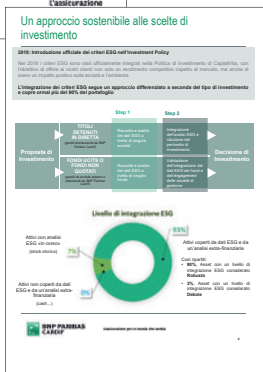
en privilégiant des prises de positions sur des fonds externes intégrant des critères de durabilité dans leur sélection de titres. »

* VOIR GLOSSAIRE



Initiatives en Italie

En Italie, BNP Paribas Cardif développe des **investissements sociaux**. En mars 2020, l'assureur a investi dans **l'obligation sociale « Covid-19 Social Response Bond »** émise par la *Cassa Depositi e Prestiti*. Cette émission a permis de financer des solutions pour lutter contre les impacts sanitaires et économiques de la Covid-19. Elle finance notamment des petites et moyennes entreprises italiennes qui font face à des situations critiques de liquidité, mais aussi celles qui favorisent l'accès au matériel médical et aux médicaments.



En juin 2020, BNP Paribas Cardif a sensibilisé ses partenaires distributeurs **à la stratégie ISR⁽²²⁾ que l'équipe de gestion applique pour le fonds général CapitalVita⁽²³⁾**. Les objectifs étaient d'une part, d'expliquer comment les facteurs ESG sont pris en compte dans la stratégie d'investissement, et d'autre part de communiquer sur les actions réalisées en matière d'investissement responsable. Cette initiative a été très bien accueillie par le réseau de distributeurs locaux, et sera reconduite.



POINT DE VUE

François Ruel

Chief Investment Officer de Cardif Vita



« En Italie, trois enjeux ont guidé nos actions d'engagement et d'investissement en 2020 : la transition énergétique, la préservation de l'environnement et les investissements sociaux en réponse à la pandémie. A ce jour, tous nos investissements intègrent une analyse extra-financière. A l'instar de nos collègues luxembourgeois et français, nous investissons dans des supports à thématiques durables, que ce soit à travers des obligations vertes ou des fonds. En 2021, nous souhaitons continuer à investir dans des entreprises qui ont des standards ESG élevés et qui facilitent la transition vers une économie bas carbone. Nous sommes convaincus que ces choix d'investissement renforcent la résilience de nos portefeuilles à court, moyen et long terme. »

Nous sommes convaincus que ces choix d'investissement renforcent la résilience de nos portefeuilles à court, moyen et long terme.

(22) Investissement Socialement Responsable
(23) Lien vers le rapport annuel <https://bnpparibascardif.it/gestioni-separate-e-fondi-interni>





Extension de la démarche ESG

A l'instar des entités en France, en Italie et au Luxembourg, d'autres filiales ont intégré des critères ESG à leurs processus d'investissement dans leurs fonds généraux. C'est le cas notamment de BNP Paribas Cardif en Suède, aux Pays-Bas et au Japon. L'analyse et l'intégration ESG y ont été renforcées dans les portefeuilles avec notamment la mise en place de scores extra-financiers pour les investissements détenus en direct. Les filiales suédoises et hollandaises communiquent sur l'approche ISR dans leurs rapports annuels, comme un volet important dans la mise en œuvre de leur politique RSE.

La part des investissements verts

ou à vocation sociale/sociétale est en augmentation dans les portefeuilles des filiales au fur et à mesure que les offres se développent sur les marchés financiers locaux.

Au Chili, dans un marché moins 'mature' en matière de finance durable, BNP Paribas Cardif a investi dans plusieurs obligations vertes qui ciblent le développement des énergies renouvelables et le financement d'entreprises spécialisées dans la gestion de l'eau (infrastructures et traitement). Des investissements ont été également réalisés dans des obligations sociales dont l'objectif est notamment de soutenir la croissance d'économies rurales, et de financer des projets facilitant l'accès aux services financiers pour des personnes à revenus modérés.



La déclinaison de la stratégie ISR à l'international

POINT DE VUE

Geneviève Vu

Responsable de la supervision des Gestions d'actifs à l'international

« Avec le déploiement progressif de la Stratégie d'Investissement Responsable de BNP Paribas Cardif à l'international, les enjeux ESG sont devenus des sujets majeurs durant les réunions de gestion, avec une profondeur dépendante de la maturité du pays dans ce domaine : étude de fonds thématiques, sélection des investissements sur des critères ESG, veille sur le marché des obligations durables ...

Les politiques d'exclusions sectorielles sont communiquées à nos filiales à l'international. Dans certains pays d'Asie ou d'Amérique Latine, la mise en œuvre de cette stratégie d'investisseur responsable long terme démarque nos filiales des autres acteurs locaux de l'assurance.

**Pour 2021 :
nous continuons à
mobiliser l'ensemble
de nos filiales**

Notre volonté est claire pour 2021 : nous continuons à mobiliser l'ensemble de nos filiales dans la prise en compte dans leurs processus et dans leurs offres des enjeux sociaux et environnementaux. »

ENGAGEMENT PAR LE VOTE ET LE DIALOGUE

BNP Paribas Cardif inscrit sa démarche d'investissement dans la durée. Cette responsabilité se traduit par **la participation aux votes, le dialogue avec les entreprises et l'engagement auprès des sociétés de gestion.** Le dialogue en particulier permet d'inciter les acteurs à communiquer sur leurs pratiques ESG et à intégrer les enjeux climatiques dans leur gestion.

1. DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

L'assureur engage un dialogue constructif avec les entreprises dont il est actionnaire en les incitant à intégrer les enjeux ESG dans leur stratégie.

En 2020, **BNP Paribas Cardif devient signataire du CDP⁽²⁴⁾ apportant ainsi son soutien à la démarche.** Le CDP promeut la transparence des données environnementales des entreprises. Chaque année, l'association collecte des données à l'aide de **questionnaires** pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises, les chaînes d'approvisionnement, la gestion de l'eau ou la gestion des forêts.

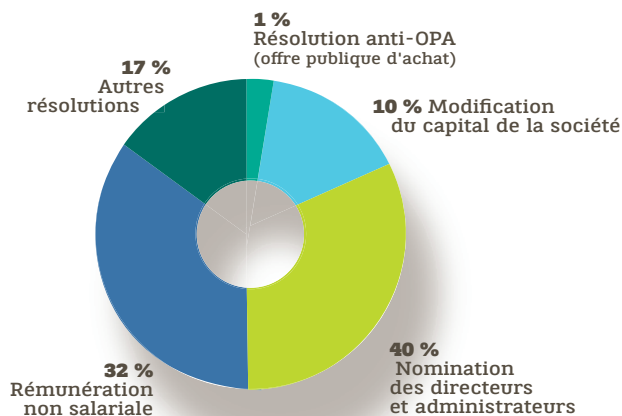
2. PARTICIPATION ÉLEVÉE AUX VOTES LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Lors des assemblées générales des entreprises, l'exercice des droits de vote est essentiel. Il permet, en effet, de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

En 2020, BNP Paribas Cardif a participé aux votes, **en exprimant ses choix lors de 98 % des assemblées générales des entreprises** présentes au sein du fonds général.

14% des résolutions examinées par les actionnaires ont fait l'objet d'un vote « contre » de la part de BNP Paribas Cardif. Les thèmes des résolutions concernées étaient principalement liés à des enjeux de gouvernance, à la protection des droits des actionnaires minoritaires (telles que les rémunérations et nominations des membres du conseil d'administration) et, enfin, aux augmentations de capital. En 2020, il y a eu peu de résolutions traitant des sujets environnementaux et climatiques.

Détails des résolutions ayant reçu un vote « contre » en 2020
(en nombre de votes)



(24) CDP : Carbon Disclosure Project



3. L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE GESTION

L'engagement auprès des sociétés de gestion se fait en deux temps :

- Un **questionnaire spécifique** est adressé aux sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG. Il permet de cartographier précisément les pratiques d'exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG.
- BNP Paribas Cardif analyse **la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion grâce aux questionnaires des PRI²⁵**. En effet, chaque année les signataires des PRI doivent rendre compte du respect des engagements pris. Pour ce faire, ils répondent à un questionnaire sur l'intégration des processus ESG dans leur stratégie générale d'investisseur. Les réponses sont accessibles aux membres des PRI via une plateforme dédiée.

En 2020, grâce au dialogue entre l'assureur et certaines sociétés de gestion, plusieurs fonds ont renforcé leur processus d'intégration ESG et d'exclusions sectorielles.



38



Exemple d'engagement par la transformation d'un fonds dédiés sur la zone européenne vers un fonds à thématique climat : Aviva Fonds Réserve Euro Climat

Dans une approche collaborative avec la société de gestion, et en partenariat avec un autre investisseur, BNP Paribas Cardif a contribué à la transformation du processus de gestion d'un fonds dédié géré par Aviva Investors France. Ce fonds actions - renommé « Réserve Euro Climat » - se focalise désormais autour de l'ODD* 13 (lutte contre le changement climatique) avec deux poches d'investissement qui sélectionnent des entreprises :*

- qui fournissent des solutions pour s'adapter au changement climatique et pour en atténuer les effets ;
- qui révisent leur modèle économique pour faire face à un monde aux températures plus chaudes et à un environnement bas carbone.

* VOIR GLOSSAIRE



(25) Principes pour l'Investissement Responsable Plus d'informations sur www.unpri.org/



AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

P.40 **INTEGRATION DES ENJEUX CLIMAT DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

1. EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT

41

2. ANALYSE DE LA TRANSITION CARBONE DES ENTREPRISES

43

3. EVALUATION DE L'IMPACT CLIMAT DES PORTEFEUILLES

45

P.53 **ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

P.59 **ENJEUX DE LA BIODIVERSITE POUR UN INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL**



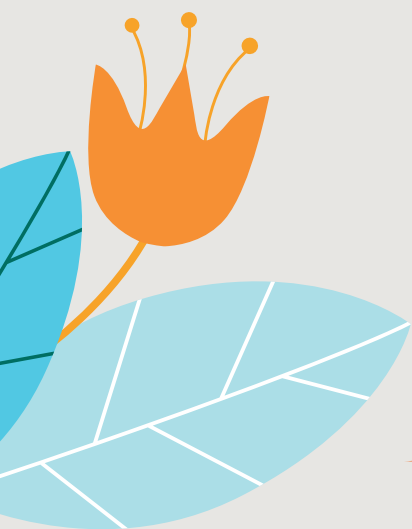
S'agissant des enjeux climatiques, BNP Paribas Cardif suit les recommandations formulées par **la Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)**. Ces dernières offrent un cadre méthodologique de référence sur la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs financiers.

Tableau simplifié de correspondance avec les recommandations de la TCFD

PILERS TCFD	Sections correspondantes ⁽²⁶⁾
Gouvernance	Gouvernance et stratégie d'investissement responsable (p19)
Stratégie	II.1. Intégration des enjeux climat dans la politique (p41) ; II.2. Analyse de l'exposition aux risques (p53)
Gestion des risques	II.1. Intégration des enjeux climat dans la politique (p41) ; II.2. Analyse de l'exposition aux risques (p53)
Indicateurs et objectifs	II.1.C Analyse de l'impact climat des portefeuilles (p45) III.1.A. Identification de la part verte (p67) ; III. 1.B Évaluation multi enjeux environnementaux (p68) ; III.2. Illustration des investissements à impact positif (p71)

40

Synthèse du calendrier de sortie du charbon thermique de BNP Paribas Cardif. (Le calendrier détaillé est disponible en annexe.)



Extension du périmètre :

- Ajout des entreprises du secteur de la logistique et des développeurs
- Ajout de critères et seuils d'exclusion

0% charbon thermique UE et OCDE

2021

2025

2030

Abaissement progressif des seuils

(26) Un tableau plus détaillé est disponible en annexe

INTEGRATION DES ENJEUX CLIMAT DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT



Cette intégration repose sur la mobilisation de trois outils :

- les politiques d'exclusions sectorielles (charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnels) ;
- l'analyse du positionnement des entreprises vis-à-vis de leur transition carbone ;
- l'évaluation de l'impact climat des portefeuilles d'actifs financiers qui repose sur six indicateurs⁽²⁷⁾.

1. EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT

Focus Charbon

*Stratégie de sortie définitive du charbon thermique**



Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), en 2019, **le charbon représentait 38,5% du mix énergétique mondial** et reste **la source la plus utilisée pour produire de l'électricité dans le monde**. Il est primordial de réorienter les sources de production d'électricité vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre.

2040

**0% charbon
thermique
Monde**

(27) Intensité carbone en tCO₂eq/M€ de CA, Empreinte carbone en tCO₂eq par million d'euros investi, Température en °C, Part verte en %, Part brun en %, Risques physiques, Risques de transition, Part de chaque source d'énergie dans la production d'électricité, Emissions évitées en tCO₂eq/M€ investi.

* VOIR GLOSSAIRE



42

En 2020, BNP Paribas Cardif a renforcé sa politique d'exclusions liées au charbon thermique sur quatre points⁽²⁸⁾ :

- **Exclusion des développeurs** : nouveaux projets (mines de charbon, infrastructures liées au charbon, centrales électriques à base de charbon thermique, capacités de transport) ;
- **Ajout de nouveaux critères et seuils** : réduction progressive jusqu'en 2030 et 2040 :
 - **seuils absolus**, en millions de tonnes, lorsqu'il s'agit d'entreprises minières, en Gigawatts pour la génération effective d'un énergéticien ;
 - **seuils relatifs**, en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- **Evolution de la zone géographique** : sortie définitivement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- **Exclusion des entreprises de logistique (transport et stockage de charbon thermique)** : selon des seuils en relatif du pourcentage du chiffre d'affaires.

Pour établir cette liste d'exclusions, l'assureur utilise les données de la « Global Coal Exit List - GCEL » de l'ONG – Urgewald ainsi que les données de l'agence extra-financière V.E (Vigeo Eiris).

En 2021, l'assureur applique ces exclusions pour ses actifs détenus en direct (dans les fonds généraux France, Italie et Luxembourg) et à l'ensemble des filiales majoritaires à l'internationale.

(28) Consulter le détail du calendrier en annexe

Focus

Pétrole & Gaz non conventionnels

BNP Paribas Cardif applique la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnels du Groupe BNP Paribas.

Cette politique couvre le pétrole de schiste et le gaz de schiste, les sables bitumineux et les ressources pétrolières et gazières situées en mer dans la région de l'Arctique.

Ainsi les exclusions d'investissements concernent :

- Les entreprises d'exploration et de production pour lesquelles le pétrole et le gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs réserves totales ;
- Les entreprises diversifiées⁽²⁹⁾ pour lesquelles l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels représentent une part importante de leur revenu total ;
- Les entreprises de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activités ;
- Les entreprises qui possèdent ou opèrent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés par un volume important de pétrole et gaz non conventionnels.

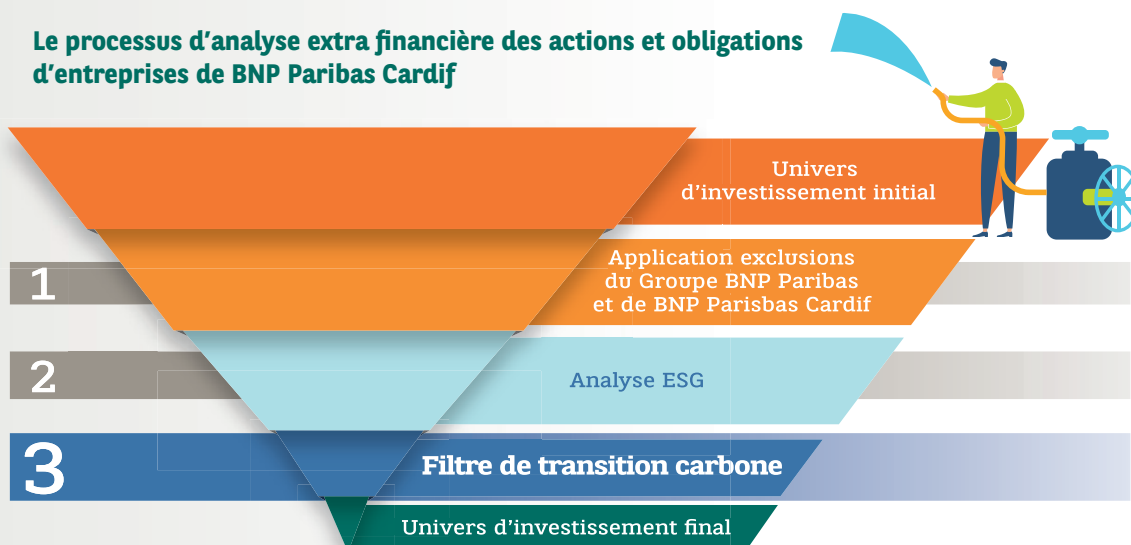


2. ANALYSE DE LA TRANSITION CARBONE DES ENTREPRISES

Le filtre de transition carbone constitue la dernière étape du processus d'analyse extra-financière des actions et obligations d'entreprise détenues en direct (Cf partie I.2.A. Investissements en direct). Il vient compléter les politiques d'exclusions sectorielles et l'analyse ESG. Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone.

(29) À savoir sociétés ayant des activités d'exploration, de production ainsi que des activités mid-stream et/ou en aval.

Le processus d'analyse extra financière des actions et obligations d'entreprises de BNP Paribas Cardif

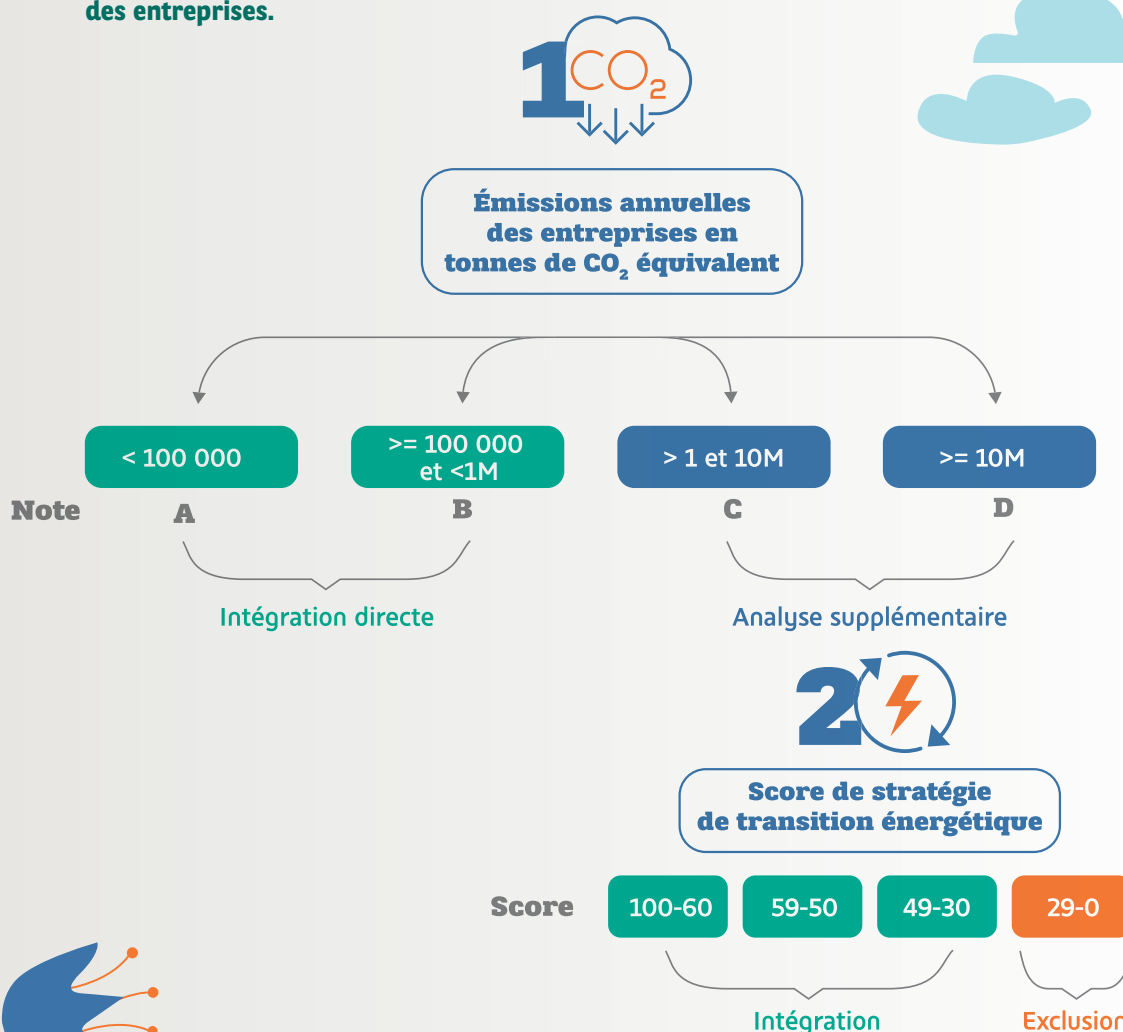


Ce filtre de transition carbone s'articule comme suit :

- Une **notation carbone** qui classe les entreprises selon leurs émissions de carbone en tonnes équivalent CO₂ (scope 1 et 2) exprimées en absolu. Les entreprises sont notées de A à D selon leur niveau d'empreinte carbone, par ordre croissant d'émissions. **Les entreprises qui émettent moins de 1 million de tonnes de CO₂ équivalent (notées A à B) sont incluses dans l'univers d'investissement.**
- **Les entreprises notées C et D** font l'objet d'une analyse supplémentaire grâce au score de stratégie de transition énergétique, qui évalue :
 - la pertinence des politiques de transition énergétique ;
 - la cohérence du déploiement de ces politiques.

Les entreprises qui émettent plus de 1 million de tonnes équivalent CO₂ et qui ont un score de « transition énergétique » faible (inférieur à 30), sont exclues de l'univers d'investissement.

Filtre de transition carbone : processus d'exclusion des entreprises.



Source : Données V.E

3. ÉVALUATION DE L'IMPACT CLIMAT DU PORTEFEUILLE

Présentation des indicateurs climat appliqués aux investissements de BNP Paribas Cardif



ACTIFS D'ENTREPRISES ⁽³⁰⁾	INDICATEURS	OBJECTIF
Actions et obligations d'entreprise	- Intensité carbone, en tCO ₂ eq/M€ de CA - Empreinte carbone, en tCO ₂ eq/M€ investi	Déterminer la contribution des investissements au réchauffement climatique
Actions et obligations d'entreprise	- Température, en °C	Déterminer le potentiel de réchauffement des portefeuilles
Actions et obligations d'entreprise	- Part verte, en % - Part brune, en %	Déterminer le poids des activités dites "vertes / brunes" dans les investissements
Actions et obligations d'entreprise	- Risques physiques - Risques de transition	Mesurer l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques
Actions et obligations d'entreprise productrices d'électricité	- Part de chaque source d'énergie dans la production d'électricité	Identifier l'alignement des mix énergétiques des investissements «dans les entreprises de services des collectivités produisant et distribuant du gaz et de l'électricité», au mix énergétique menant vers la trajectoire 2°C (IEA, 2030)
Obligations vertes	- Emissions évitées, en tCO ₂ eq/M€ investi	Filtre de transition carbone : processus d'exclusion des entreprises.



La stratégie ISR mise en place par BNP Paribas Cardif a produit des résultats mesurables. L'assureur utilise différents indicateurs pour évaluer l'impact climat de ses portefeuilles. Les résultats de ces indicateurs sont publiés en comparant ses portefeuilles, lorsque cela est possible, à un indice de référence⁽³¹⁾. Toutes les méthodologies des indicateurs climat et les résultats détaillés sont disponibles en annexe 5.

Afin d'obtenir une vue globale de la performance environnementale de ses portefeuilles, BNP Paribas Cardif mobilise des indicateurs complémentaires, captant à la fois l'impact climatique (fortes émissions de GES) et la contribution à la transition bas carbone (activités vertes). Les résultats soulignent en majorité une trajectoire positive des portefeuilles, s'inscrivant dans un effort de décarbonation piloté par les équipes de gestion.

(30) BNP Paribas Cardif évalue aussi les résultats des obligations d'Etats grâce aux indicateurs suivants : l'intensité carbone en tCO₂eq/M€ du PIB ainsi que la part de chaque source d'énergie dans le mix énergétique des pays. Les résultats sont disponibles en annexe.

(31) Les différents indices de références sont détaillés en annexe de ce rapport.

	ANNÉE	PORTEFEUILLE ACTIONS	PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISE	PORTEFEUILLE ACTIONS + OBLIGATIONS D'ENTREPRISE
Indicateurs carbone	Intensité carbone Scope 1+2 (TegCO ₂ /M€ CA)	2020 2019	- -	80 102
	Empreinte carbone Scope 1+2 (TegCO ₂ /M€ investi)	2020 2019	- -	64 66
	Empreinte carbone Scope 1+2+3 (TegCO ₂ /M€ investi)	2020 -	- -	653 -
Température	Température SB2A (°C)	2020 2019	2,6 2,3	- -
	Température CIA (°C)	2020 2019	3,5 4,3	- -
Mix énergétique	Mix énergétique Part fossile	2020 2019	- -	32% 36%
	Mix énergétique Part renouvelable	2020 2019	- -	32% 26%
Contribution à la transition environnementale	NEC	2020 2019	0% -2%	12% 17%
	Part verte*	2020 2019	32,5% 31,6%	18,3% 17,5%
	Part brune (standed assets)	2020 2019	- -	- -

Comment les portefeuilles réduisent-ils leur empreinte carbone ?

L'intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprise est en baisse. Cette baisse s'explique, en partie, par l'efficacité du filtre carbone permettant d'exclure les entreprises émissives et n'ayant pas mis en place de stratégie de transition.

Quelle est la compatibilité des portefeuilles avec l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement mondial en dessous des 2°C ?

Les différentes méthodologies d'alignement 2°C appliquées aux portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct convergent en résultat. La couverture sectorielle de ces indicateurs s'est améliorée.

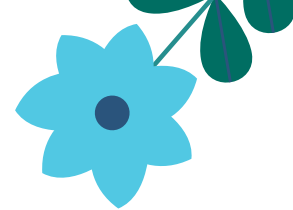
Comment les portefeuilles participent-ils à la transition énergétique ?

La part des énergies renouvelables utilisée par les producteurs et distributeurs d'électricité présents dans le portefeuille a augmenté en 2020, au détriment de la part des énergies fossiles : notamment la part du charbon qui est passée de 12 à 8% (suite à l'application des filtres d'exclusion).

Comment les portefeuilles contribuent-ils à la transition environnementale à travers des investissements «verts» ?

La contribution des investissements à la transition environnementale a légèrement diminué cette année, en partie du aux secteurs de l'IT et de l'agroalimentaire. Toutefois, la part verte (contribution à l'atténuation du changement climatique) a progressé en 2020.

*Part des investissements dont les activités sont éligibles à la taxonomie verte européenne»



POINT DE VUE

Eric Bequet

Responsable des gestions d'actifs assurance de BNP Paribas Cardif



« La question de la pertinence des indicateurs de mesure des impacts environnementaux ou climatiques des portefeuilles d'actifs financiers est au centre des préoccupations d'un investisseur institutionnel. BNP Paribas Cardif en retient et en utilise un certain nombre dans son processus d'investissement depuis plusieurs années. Trois leçons peuvent être tirées de cette expérience : d'une part, même si ces indicateurs ne sont pas encore stabilisés dans leurs méthodologies et leur couverture, le gérant peut en tirer des informations très utiles, tout en restant vigilant sur leur interprétation. D'autre part, pour rendre compte des différentes dimensions de l'analyse ou du risque environnemental, plusieurs indicateurs sont indispensables. Il faut des mesures statiques (empreinte carbone), dynamiques (alignement 2°C...), privilégier l'analyse par les risques (physique, transition), ou encore mesurer une contribution positive (part verte...). Enfin, l'investisseur doit passer de la « mesure de l'impact » au « pilotage de l'impact » de son portefeuille. Nous avons donc un double besoin : consolider la qualité des mesures et faire progresser rapidement nos outils de pilotage. »

L'investisseur doit passer de la « mesure de l'impact » au « pilotage de l'impact » de son portefeuille

> Intensité et empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprise

BNP Paribas Cardif mesure et publie chaque année l'intensité et l'empreinte carbone de son portefeuille. Ces indicateurs évaluent l'impact carbone des actifs détenus en direct sur le réchauffement climatique. L'impact carbone mesuré en tonnes équivalent CO₂ utilise plusieurs périmètres d'analyse selon 3 niveaux (« scopes⁽³²⁾ »). Toutes les méthodologies relatives à ces indicateurs figurent en annexe 4.

Le scope 3 offre une analyse plus complète mais est plus difficile à estimer en fonction des données disponibles. Le lien avec le portefeuille est ensuite fait en normalisant l'empreinte carbone « absolue » de chaque entreprise en la rapportant soit par million d'euros de chiffre d'affaires, soit par million d'euros investi.

Il existe différentes méthodologies pour normaliser les émissions carbone « absolues » des actifs des entreprises constituant un portefeuille d'actifs financiers pour aboutir à une intensité/ empreinte carbone. Ces méthodes peuvent calculer l'intensité/ l'empreinte carbone sur différents scopes (1, 2 ou 1, 2 et 3).

Cette section présente plusieurs mesures :

- **L'intensité carbone** exprimée en tonnes équivalent de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **L'empreinte carbone** exprimée en tonnes équivalent de CO₂ par million d'euros investi*.

* VOIR GLOSSAIRE



(32) GHG Protocol (<https://ghgprotocol.org/>) : Scope 1 = émissions directes (énergie produite) ; scope 2 = émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur) ; scope 3 = toutes les autres émissions indirectes.



Intensité carbone du portefeuille scope 1 et 2 en million d'euros de chiffre d'affaires

Intensité carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise par rapport au chiffre d'affaires (CA) en millions d'euros, scope 1 et 2 (En $teqCO_2/M\epsilon(CA)$)

	2017	2018	2019	2020
Actions et obligations d'entreprise	363	127	102	80
Indice composite de référence	305	235	220	201

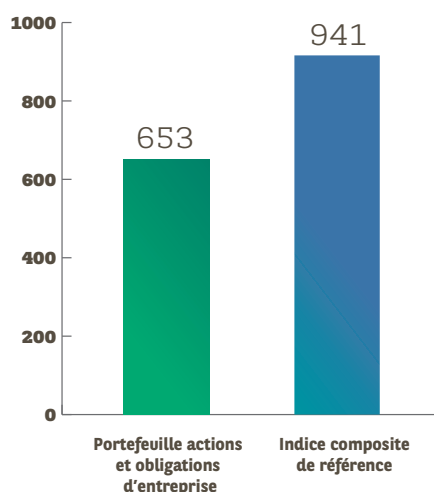
Source : VE pour les émissions de Gaz à effet de serre

Le taux de couverture est de 98%.

L'intensité carbone est estimée au 31 décembre 2020 à 80 $teqCO_2/M\epsilon(CA)$ contre 102 $teqCO_2/M\epsilon(CA)$ au 31 décembre 2019, soit une nouvelle baisse de 21,5%. **Depuis 2017, l'intensité carbone a baissé de 78%** contre 34% pour son indice de référence. Le filtre de transition carbone et les exclusions des entreprises de la filière du charbon thermique expliquent cet écart.



Empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise, scopes 1, 2 et 3, au 31/12/20 en $teqCO_2/M\epsilon$ investi



La comparaison des empreintes carbone scopes 1, 2 et 3 (amont et aval) du portefeuille et de l'indice composite de référence montre que le portefeuille est 30% plus sobre en carbone que l'indice composite de référence. Ceci illustre la pertinence du processus d'investissement responsable.

Les empreintes carbone (pour les scopes 1 et 2) des portefeuilles actions et obligations d'entreprise ont également été calculées et sont disponibles en annexe 4.

Sources : Trucost / BNP Paribas Cardif

> Température du portefeuille actions et obligations d'entreprise

Au-delà des mesures carbone d'une entreprise à un instant donné, les indicateurs de « température » analysent la performance carbone de l'entreprise de façon dynamique. En effet, ils incluent une étude de la trajectoire carbone passée de l'entreprise ainsi qu'une projection de sa performance dans le futur. **Cette trajectoire de performance** est comparée à un scénario de référence, reposant sur les objectifs de l'Accord de Paris en 2015, avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique de la planète à moins de 2°C.

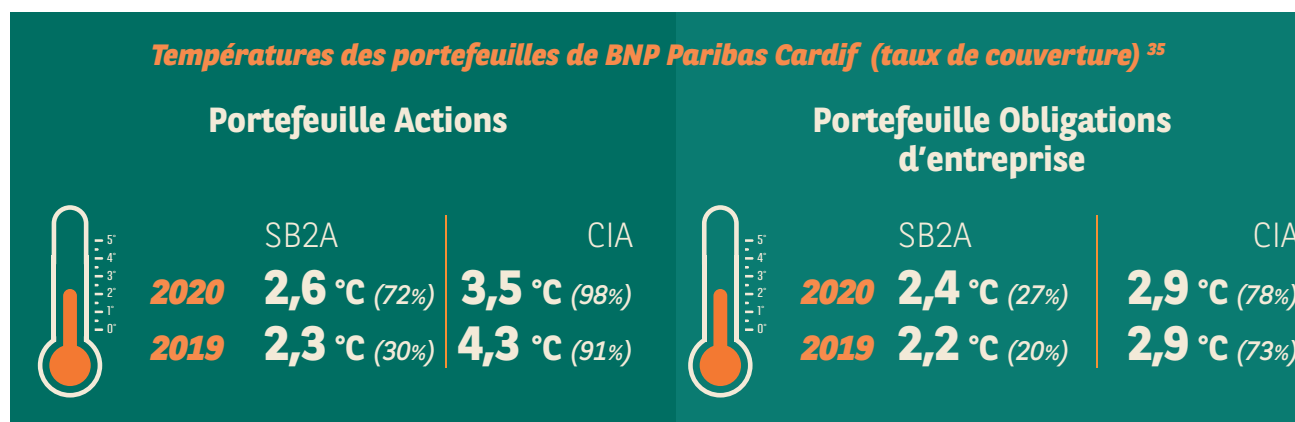
Pour appréhender cette performance, BNP Paribas Cardif utilise des indicateurs de « température », suivant deux méthodologies. Les résultats diffèrent selon la prise en compte des dynamiques de réduction passées ou annoncées de l'entreprise.



MÉTHODOLOGIES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE LA TEMPÉRATURE :

- La méthode **Science Based 2°C Aligement (SB2A)**, du cabinet **Iceberg Data Lab (IDL)** ;
- La méthode **Carbone Impact Analytics (CIA)**, du cabinet **Carbone 4 en collaboration avec Mirova**.

Les méthodologies prévoient l'analyse des performances climat des entreprises, puis leur comparaison à ce qu'elles devraient être dans un scénario bas carbone. L'écart de performance est alors converti en « température équivalente ». Les différentes approches méthodologiques comportent des avantages et des biais relatifs. L'Institut Louis Bachelier (ILB) publie fin 2020 un document⁽³³⁾ comparatif des différentes méthodologies sur le marché. Les approches SB2A et CIA couvrent le même périmètre (Scope 1,2 et 3 si pertinent) et utilisent le même scénario fourni par l'AIE⁽³⁴⁾. En revanche, les méthodologies ne calculent pas l'alignement de la performance climatique de BNP Paribas Cardif de la même manière : alors que CIA utilise une analyse d'écart à un instant donné, SB2A mesure la sous/sur performance cumulée dans le temps par rapport au scénario de référence de l'AIE «2DS».



Source :SB2A : Iceberg Datalab / CIA : Données du cabinet Carbone 4 en collaboration avec la société Mirova

(33) The Alignment Cookbook : A Technical Review of Methodologies Assessing a Portfolio's Alignment with Low-Carbon Trajectories or Temperature Goal, GSF

(34) AIE : Agence Internationale de l'Energie. (35) Taux de couverture SB2A : Les titres couverts par l'analyse (27%) contribuent à 85% de l'empreinte carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises. Les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sont donc bien prises en compte. Taux de Couverture CIA : 57% Les titres couverts contribuent à 84% de l'empreinte carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises. Les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sont donc bien prises en compte.



On observe une légère convergence des résultats :

- Les températures de la méthodologie CIA ont baissé par rapport à 2020. Cette réduction est liée à des ajustements méthodologiques visant à mieux intégrer les scénarios climatiques sous-jacents.
- Les températures de la méthodologie SB2A sont en hausse par rapport à 2020. Ceci s'explique notamment par une couverture beaucoup plus grande des portefeuilles. En effet, les secteurs de l'IT, textile, alimentation, et produits ménagers & personnels sont désormais couverts par la méthodologie, impactant à la hausse les températures moyennes. Le secteur financier n'est pas couvert, du fait du peu de données disponibles sur les financements et investissements entrepris. Ceci explique la plus faible couverture du portefeuille obligatoire, où le poids des institutions financières est important.

Principaux secteurs contributeurs à la température du portefeuille actions et obligations d'entreprise en 2020 (SB2A)

50

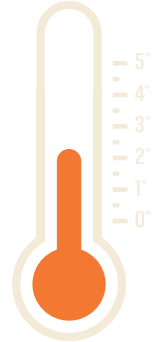
	PRINCIPAUX SECTEURS INVESTIS CONTRIBUANT POSITIVEMENT À UN ALIGNEMENT BAS CARBONE	PRINCIPAUX SECTEURS INVESTIS CONTRIBUANT NÉGATIVEMENT À UN ALIGNEMENT BAS CARBONE
ACTIONS	<p>Producteurs et distributeurs d'électricité : ces entreprises sont alignées sur une trajectoire 2°C notamment grâce à la décarbonation de leur mix électrique et aux objectifs qu'elles se sont fixés pour la majorité d'entre elles.</p>	<p>Technologies de l'information : Les entreprises en portefeuille dépassent le budget carbone qui leur est alloué du fait de fortes émissions liées à la phase de fabrication des équipements IT et aux consommations d'électricité provenant de l'utilisation de leurs produits et services (logiciels, ...).</p> <p>Habillement et textile : les températures élevées de ces entreprises résultent entre autres de la présence de produits d'origine animale (cuir), qui ont une empreinte carbone très importante liée à l'élevage de bétail.</p>
OBLIGATIONS	<p>Producteurs et distributeurs d'électricité : ce sont majoritairement des électriciens bas carbone ou qui se sont fixés des objectifs climat.</p> <p>Transport : les compagnies ferroviaires contribuent positivement à l'alignement global.</p>	<p>Alimentation : les mix produits de ces entreprises sont orientés vers des produits comprenant des protéines animales, dont la production est intensive en carbone.</p> <p>Loisirs et Services : ces entreprises opèrent dans la conception et la distribution de repas à forte présence de viande bovine.</p>





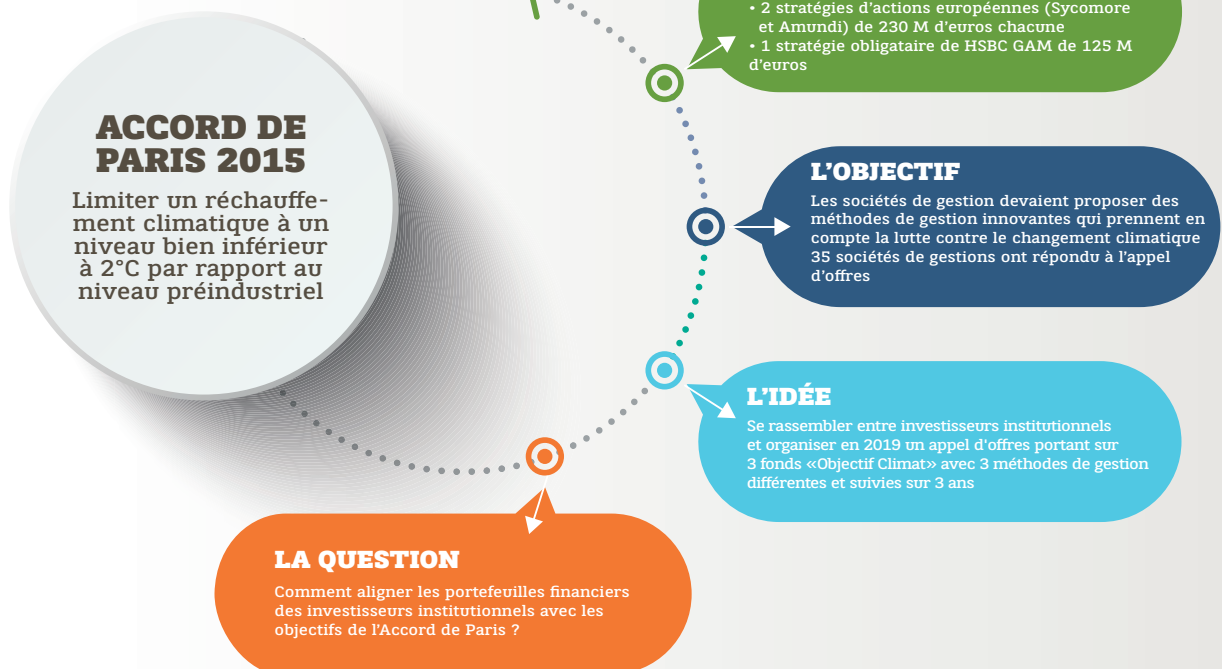
Participation à une initiative de place : les fonds « Objectif Climat »

Dans le cadre de son action pour le climat, BNP Paribas Cardif a participé au lancement des « fonds climat » innovants et ambitieux. Douze investisseurs institutionnels, coordonnés par la Caisse des Dépôts, se sont réunis afin de trouver une méthodologie qui permettrait d'aligner les portefeuilles financiers des investisseurs avec les objectifs de l'Accord de Paris. Trois fonds avec des méthodologies de gestion différentes ont ainsi été sélectionnés. Deux stratégies d'actions européennes d'environ 230 millions d'euros chacune, développées par Sycomore et Amundi, ont été retenues. Le fonds obligataire est géré par HSBC GAM avec environ 125 millions d'euros sous gestion.



BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif a investi 40 millions d'euros dans les fonds actions et 20 millions d'euros dans le fonds obligataire



> Impact environnemental des biens immobiliers

Le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation totale en énergie⁽³⁶⁾ et est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Limiter la dépense énergétique et l'empreinte carbone du portefeuille immobilier est, en conséquence, un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La stratégie immobilière de BNP Paribas Cardif pour diminuer **la consommation énergétique des immeubles de bureaux en direct a permis d'atteindre une baisse de 32 % entre 2011 et 2020**. L'objectif volontaire de réduction de 30% à horizon 2020 est ainsi atteint. Cette approche s'inscrit dans les objectifs définis par le décret tertiaire, entré en vigueur en 2019, qui vise à réduire la consommation énergétique de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010 ou atteindre une consommation seuil définie par un arrêté ministériel.

Toutefois, l'année 2020 peut difficilement être une année de référence compte tenu d'un usage très limité des bureaux en raison de la Covid-19 et du recours au télétravail.

Un second levier pour restreindre l'impact carbone du patrimoine géré en direct est la souscription à des abonnements en électricité verte depuis 2020.

L'électricité verte garantit une électricité responsable produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables.

Le dernier levier correspond à l'utilisation **de matériaux vertueux moins carbonés pour ses constructions.**

Afin d'améliorer l'impact environnemental de son portefeuille immobilier, l'assureur mobilise plusieurs leviers d'action pour 2021-2022 :

- **Mettre en place un outil de cartographie d'analyse des risques climatiques physiques sur l'ensemble du patrimoine géré en direct.** En fonction de cette cartographie et des caractéristiques des actifs, la vulnérabilité de chaque immeuble face aux différents aléas (vagues de chaleur, sécheresse, inondations...) peut être évaluée.
- **Renforcer les indicateurs** sur la gestion de l'eau et sur la gestion des déchets du patrimoine.
- **Augmenter le nombre de bornes électriques** dans les parkings des immeubles de bureaux.



(36) Source <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mesurer l'impact des risques climatiques sur le bilan des assureurs

Les autorités de supervision contribuent à l'accélération de la prise en compte des risques climatiques par les assureurs. En 2020, **BNP Paribas Cardif a participé au premier exercice pilote climatique organisé par l'ACPR⁽³⁷⁾** pour sensibiliser le secteur des banques et des assurances françaises au risque climatique. Ce pilote vise à produire un bilan projeté à horizon 2050 selon 3 scénarios proposés par l'ACPR.

Le premier scénario de référence correspond à une transition ordonnée (hausse graduelle et continue du prix du carbone) de l'économie française vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les deux autres scénarios sont des variantes incluant une hausse de prix du carbone nettement supérieure et qui se matérialise dès 2025 ou à partir de 2030. Le dialogue se poursuit avec le régulateur sur les méthodes et les résultats de ce qui ne constitue qu'une première étape dans l'analyse de l'impact des risques sur le bilan des assureurs.



Exposition aux risques physiques et de transition

53

BNP Paribas Cardif analyse les risques climatiques présents dans les portefeuilles d'actifs d'entreprise détenus en direct. Cette analyse a couvert les risques physiques liés au réchauffement climatique et les risques liés à la transition vers une économie bas carbone. Les résultats mettent en évidence que les impacts des risques physiques sont faibles et assez limités pour les risques de transition. Ceci est lié à la répartition géographique, essentiellement européenne, des actifs. Ces estimations seront affinées dans le temps.

(37) ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Les risques climatiques sont répartis en 2 catégories :

Les risques physiques	Evaluation des pertes potentielles liées à des événements climatiques (extrêmes – inondations, tempêtes ... ; ou tendanciels - hausse du niveau de la mer par exemple)
Les risques de transition	Evaluation des pertes liées à une dépréciation de la valorisation des entreprises ayant des activités « carbonées »

> Risques physiques

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour ces risques, l'analyse a couvert sept aléas climatiques pouvant impacter les activités des entreprises présentes au sein du portefeuille : Incendies ; Vagues de froid ; Canicules ; Stress hydrique ; Inondations côtières ; Inondations ; Ouragans.

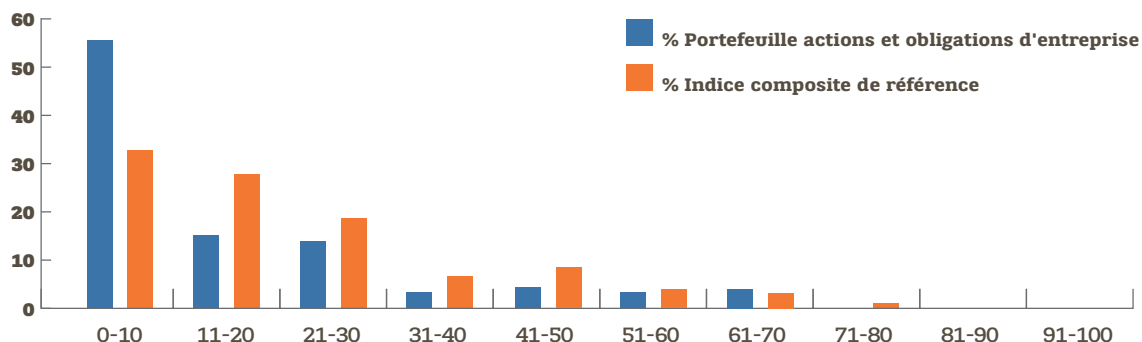
L'agence de notation extra-financière spécialisée dans l'environnement, Trucost, a procédé à une analyse à long terme de l'évolution de ces aléas climatiques, en s'appuyant sur un scénario de changement climatique fort⁽³⁸⁾. Ce scénario correspond à la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre si aucune mesure n'est prise. Il induirait un réchauffement de plus de quatre degrés d'ici 2100.

Biais méthodologique : Les résultats de cette analyse apportent un nouvel éclairage mais l'exhaustivité et la précision des données restent encore à améliorer.

Cette analyse permet de cartographier géographiquement les différents aléas auxquels sont confrontés les actifs physiques. Elle permet ainsi de mesurer un score de risque physique pour les entreprises. Ce score est compris entre 1, le risque minimum, et 100, le risque maximum.

Scores de risques physiques des actifs d'entreprise détenus en direct par BNP Paribas Cardif

Distribution par décile des scores de risques physiques des actifs d'entreprise détenus en direct par BNP Paribas Cardif (en % de valeur de marché au 31 décembre 2020)



Sources : BNP Paribas Cardif / Trucost

86% des entreprises du portefeuille actions et obligations sont faiblement exposées (les 3 premiers déciles). L'analyse des risques physiques révèle que le portefeuille est moins exposé aux risques physiques que l'indice composite de référence.

(38) BNP Paribas Cardif suit le scénario le plus pessimiste RCP 8.5 établi par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à horizon 2050.

L'analyse permet d'identifier les entreprises à surveiller. Leurs stratégies climat seront particulièrement observées lors des prochaines campagnes d'évaluation de la performance extra-financière. Par ailleurs, cette analyse permet aussi d'identifier les aléas climatiques qui présentent le plus de risque pour le portefeuille de BNP Paribas Cardif.

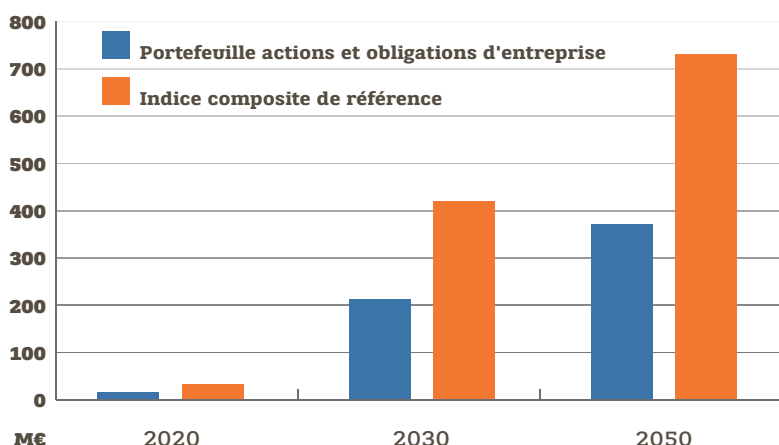
Comme en 2019, le portefeuille de BNP Paribas est plus exposé aux incendies (technologies de l'information, biens de consommations et énergie), au stress hydrique (technologies de l'information, et producteurs d'électricité) et à la canicule (services de communication).

> Risques de transition

BNP Paribas Cardif articule son analyse du risque de transition autour de deux axes, à savoir l'exposition du portefeuille au prix du carbone futur, d'une part, et aux actifs « échoués », d'autre part.

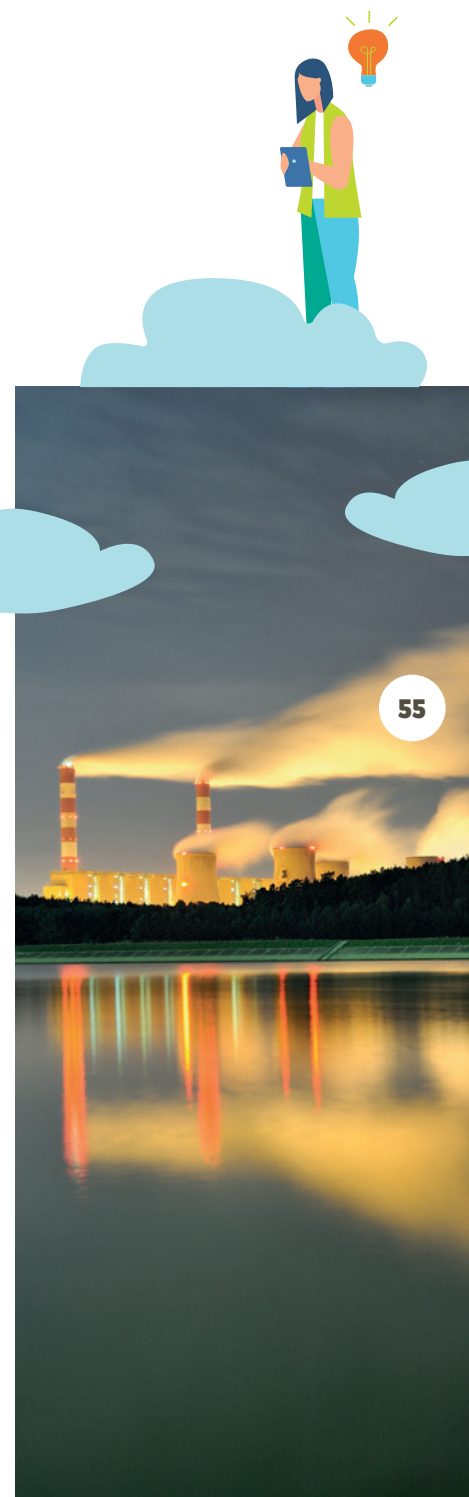
Exposition du portefeuille au prix du carbone futur

Coût en millions d'euros du carbone futur « alloué » au 31 décembre 2020 (scénario "prix du carbone élevé")



Sources : Trucost / BNP Paribas Cardif

Le graphique ci-dessus montre que BNP Paribas Cardif⁽³⁹⁾ apparaît faiblement exposé au risque de transition, dans le scénario « prix du carbone élevé* ». Le portefeuille est moins exposé que son indice de référence sur les 3 horizons analysés. Ce résultat reflète l'application stricte d'exclusions sectorielles successives et du filtre de transition carbone. En effet, ce dispositif permet de sélectionner des entreprises ayant amorcé une transition énergétique.



(39) Le portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct représente 53 Mds d'euros, soit 43% du fonds général en France.
*Prix du carbone élevé fixé à 120 \$ à horizon 2030

**EBITDA à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise au 31/12/2020
(scénario prix du carbone élevé 2030)**

	EBITDA À RISQUE (EN % MOYEN)	PART DES ENTREPRISES DONT L'EBITDA À RISQUE EST > 10%
Portefeuille actions et obligations d'entreprise	4 %	11,5%
Indice composite de référence	9,4 %	18,4%

Sources : Trucost / BNP Paribas Cardif

L'EBITDA⁽⁴⁰⁾ à risque du portefeuille actions et obligations d'entreprise est très inférieur à celle de son indice composite de référence.

En 2020, l'exposition aux secteurs les plus vulnérables aux risques de transition représente en moyenne 4% des encours du portefeuille actions et obligations d'entreprise contre 9,4% pour l'indice composite de référence.

Les secteurs les plus exposés sont la construction et matériaux, l'énergie et les services aux collectivités (eau et électricité notamment).

Le poids dans les entreprises à risque (dont le ratio coûts du carbone futurs⁽⁴¹⁾ sur EBITDA dépasse 10%) du portefeuille de BNP Paribas Cardif, suivant le scénario prix du carbone élevé, est plus faible⁽⁴²⁾ que dans l'indice composite de référence (11,5% contre 18,4%).

56

Exposition aux actifs échoués* : calcul de la « part brune* »

Dans le cadre de l'analyse du risque de transition, BNP Paribas Cardif analyse l'exposition du portefeuille actions et obligations d'entreprise aux énergies fossiles et à des actifs qui seraient dévalorisés lors du passage à une économie bas-carbone. Il s'agit des actifs échoués ou « Stranded assets »⁽⁴³⁾. La méthodologie de Trucost identifie la part brune, pour évaluer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles.

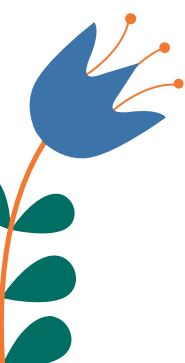
(40) EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and Amortization) : Bénéfice avant intérêts, impôts, depreciation et amortissement.

(41) Ratio coûts du carbone futurs sur EBITDA : coût carbone potentiel que l'entreprise devra payer en 2030 d'après les projections de prix de carbone élevé (scénario 2 degrés).

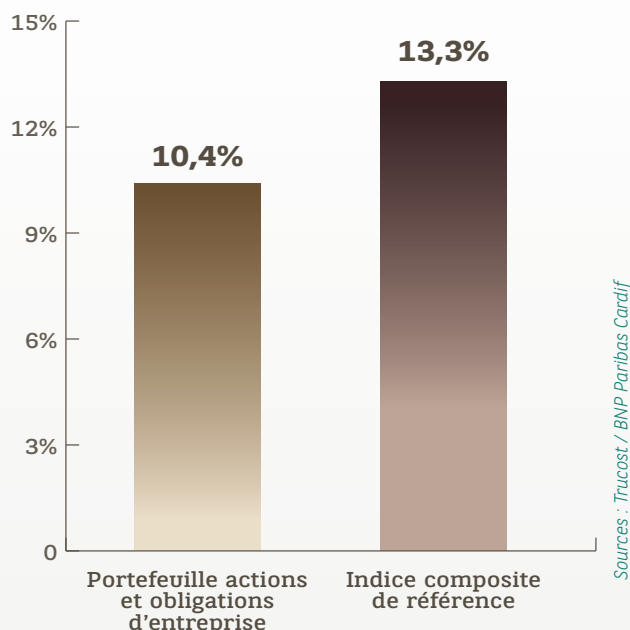
(42) Cet écart avec l'indice composite de référence s'explique aussi par le poids important du secteur financier, moins exposé que les autres au risque de transition. En l'absence de transparence des données du secteur financier, ces chiffres sont à relativiser.

(43) Actifs échoués, aussi appelés « stranded assets » sont des actifs particulièrement dépendants des énergies fossiles et en fort risque de dépréciation.

* VOIR GLOSSAIRE



Part brune au 31/12/2020 (en % des encours)

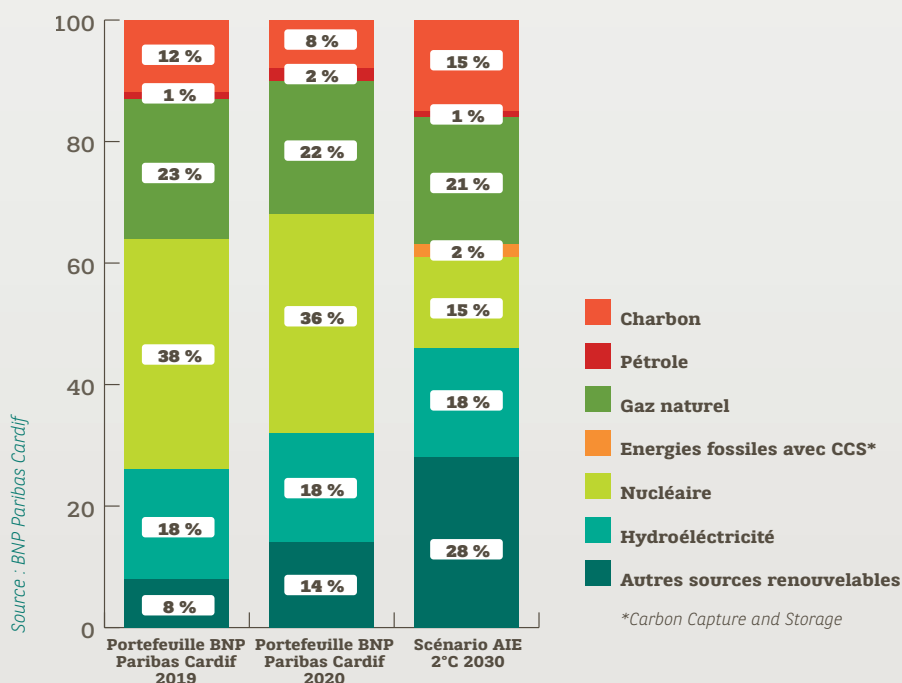


Le portefeuille est couvert à près de 76% par l'analyse de cette part brune. **La part des entreprises impliquées dans les énergies fossiles, représente 10,4 % de la valeur du portefeuille actions et obligations d'entreprise.**

> Mix électrique des actions et obligations d'entreprise

Au sein de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise, BNP Paribas Cardif analyse le mix électrique des producteurs et distributeurs d'électricité. Le mix électrique représente la proportion des différentes sources d'énergie dans la production/ distribution d'électricité.

Mix électrique des producteurs et distributeurs d'électricité





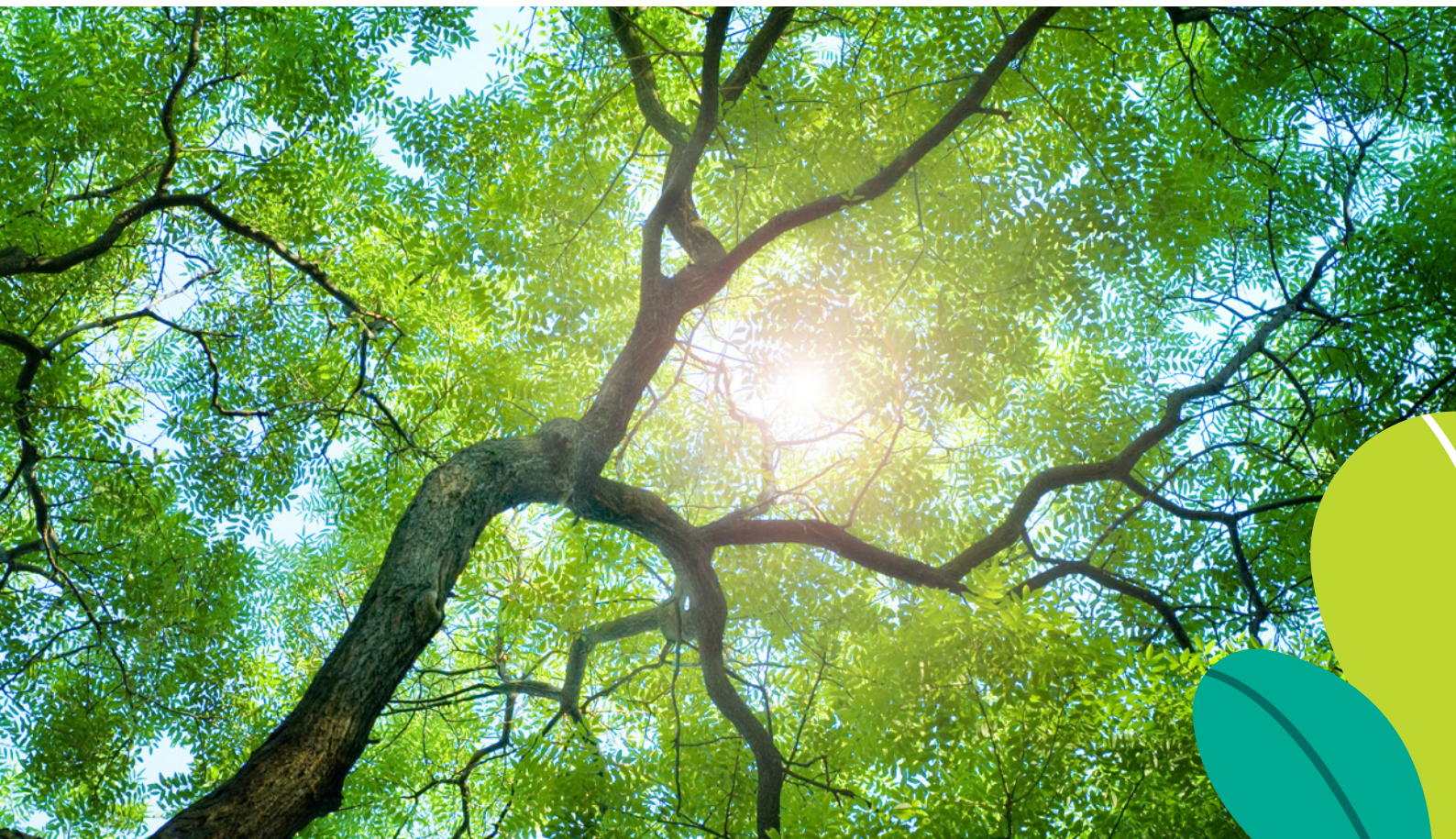
BNP Paribas Cardif compare le mix électrique des producteurs et distributeurs d'électricité par rapport au mix électrique présenté par l'AIE⁽⁴⁴⁾ dans son scénario 2°C à horizon 2030 (Energy Technology Perspectives 2017). Ce scénario établit le mix énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement de la température de la surface de la Terre à 2°C, suivant une allocation d'un budget carbone par secteur d'activité.

Le mix énergétique des actifs de producteurs et distributeurs d'électricité en portefeuille est moins carboné que celui du scénario de référence de l'AIE. Cette différence s'explique par :

- l'application de filtres sur l'univers d'investissement qui favorise la sélection d'entreprises ayant un mix électrique moins carboné (exclusions liées au charbon thermique et filtre carbone).
- la forte influence des politiques énergétiques des pays dans lesquels opèrent les entreprises sélectionnées. En effet, les producteurs d'électricité qui composent les portefeuilles sont majoritairement présents en Europe de l'Ouest, et notamment en France. Dans ces régions, l'énergie nucléaire et hydroélectrique est surreprésentée par rapport à la moyenne mondiale.

La part des énergies « pétrole et charbon » continue de diminuer de 13% en 2019 à 10% en 2020 au profit des énergies renouvelables. La part de ces dernières augmente significativement passant de 8% en 2019 à 14% en 2020 (+ 6 points).

(44) Agence Internationale de l'Energie



ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ POUR UN INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL

> 2020, une année cruciale pour la biodiversité⁽⁴⁵⁾

Au même titre que le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité représente un enjeu majeur, que les intermédiaires financiers commencent à appréhender. La biodiversité doit être intégrée dans les stratégies d'investissement responsable avec pour objectif, comme pour l'empreinte carbone, de mesurer de manière homogène l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité. Cette empreinte permettrait de définir une trajectoire cible commune à tous les investisseurs.

Définition de la biodiversité

La biodiversité est le réseau de tous les organismes vivants, terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les complexes écologiques auxquels ils appartiennent. Ce réseau produit de l'oxygène, régule l'eau, la température et la qualité de l'air de la planète ainsi que les risques naturels. Ce sont les services écosystémiques que la biodiversité fournit⁽⁴⁶⁾.



59



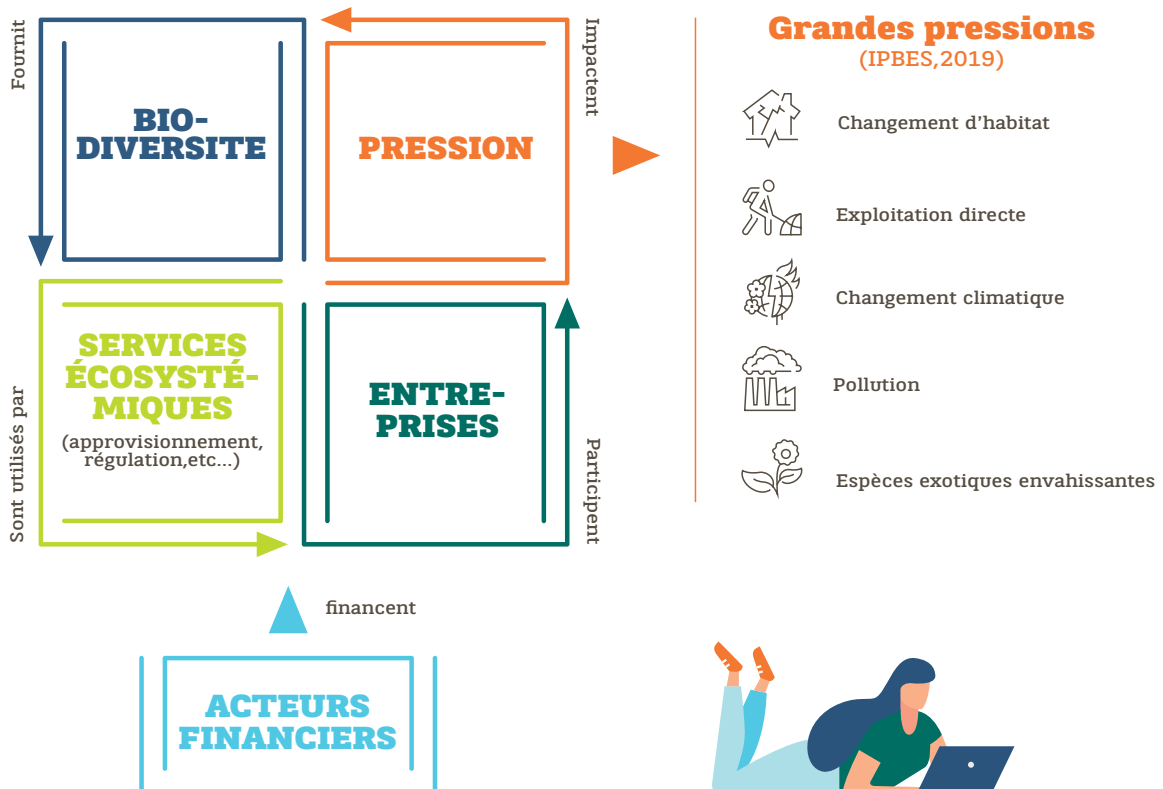
(45) La biodiversité est évoquée au sein de ce chapitre consacré aux enjeux climatiques, compte-tenu des liens qui existent entre les deux thématiques. L'importance croissante de ce sujet y compris sur le plan réglementaire, conduira à en faire un chapitre autonome du reporting de BNP Paribas Cardif pour l'année 2021, comme le prévoit l'article 29 de la loi Energie-Climat avec une stratégie d'alignement avec des objectifs de long terme liés à la biodiversité, une analyse de la contribution à la réduction des pressions et impacts ainsi que l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité.

(46) Source : Office Française de la Biodiversité.



D'après le rapport de l'IPBES⁽⁴⁷⁾, l'institution équivalente au GIEC⁽⁴⁸⁾ pour la biodiversité, nous faisons face à la **6^{ème} extinction de masse de la biodiversité sur Terre⁽⁴⁹⁾**. De par leurs activités, les hommes impactent la biodiversité. La surexploitation des terres et des ressources naturelles, la destruction de certains milieux, ou l'artificialisation des sols menacent le bon fonctionnement de la biodiversité. Ces menaces sont comprises comme des « pressions ».

Schéma des pressions induites par l'activité humaine (I Care & Consult, 2020)



60



(47) IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

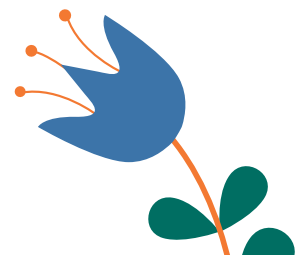
(48) GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

(49) La sixième extinction de masse décrit la perte récente de biodiversité due aux activités humaines. La Terre a déjà connu cinq extinctions de masse.

(50) Les services écosystémiques sont définis comme étant les biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, etc).

Le rapport du Forum Economique Mondial 2020 place la perte de biodiversité parmi **les risques globaux les plus graves et qui ont le plus de chances de se produire.**

La biodiversité est **un pilier peu visible mais majeur de l'activité économique** : chaque année, les services écosystémiques⁽⁵⁰⁾ produisent jusqu'à 145 000 milliards de dollars de produit national brut. La dégradation de la nature est donc synonyme de pertes économiques. **La crise sanitaire due à la Covid-19** a aussi mis en évidence les liens entre biodiversité, activités humaines et l'émergence de pandémies.



ENTRETIEN

Entretien avec Eva ZABEY

Directrice Exécutive de Business for Nature

Pourriez-vous expliquer les principaux défis auxquels la biodiversité est confrontée aujourd'hui ?

Eva ZABEY : La nature et la biodiversité sont à un point de bascule. Plus d'un million d'espèces sont menacées d'extinction.

75% des terres du monde et 66% de l'environnement marin sont considérablement altérés par l'Homme⁽⁵¹⁾ et les températures mondiales devraient augmenter entre 2,6°C et 3,9°C⁽⁵²⁾. Or, les entreprises dépendent d'une planète saine pour fournir un cadre d'exploitation stable ainsi que les ressources naturelles nécessaires à la production. La nature apporte également des services écosystémiques d'une valeur d'au moins 125 milliards de dollars américains/an⁽⁵³⁾ dans le monde dont les entreprises bénéficient gratuitement, par exemple grâce à la décomposition des déchets et à la pollinisation des cultures.

Quel lien pouvons-nous effectuer entre la biodiversité et la covid-19 ?

EZ : Selon l'IPBES⁽⁵⁴⁾, les causes sous-jacentes des pandémies sont les mêmes que celles des changements environnementaux mondiaux comme la perte de la biodiversité et le changement climatique. La Covid-19 nous a mis en garde contre les risques liés aux inégalités et à l'interconnexion de nos systèmes. Par conséquent, nous devons repenser nos économies et nos communautés, et cela signifie renforcer la résilience de nos systèmes – nature, personnes, climat, santé, alimentation, finance et économie – en développant des politiques de protection et de restauration de la nature.

Quelle est l'implication du secteur financier par rapport aux enjeux du climat et de la biodiversité dans leur ensemble ?

EZ : Le déficit de financement de la biodiversité est élevé car la valeur de la nature n'est pas reflétée

dans les prix du marché : la nature est accessible à tous gratuitement. Par exemple, les dépenses annuelles pour l'agriculture sont encore 4 à 6 fois plus élevées que les dépenses profitant à la nature. Par conséquent, le secteur financier a un rôle à jouer en modifiant la manière dont les marchés valorisent la nature, par exemple en développant de nouveaux instruments financiers tirant profit des investissements du secteur privé, et en mobilisant des capitaux importants pour la préservation et la protection de la nature. Les gouvernements, les entreprises et les organisations financières prendraient également de meilleures décisions s'ils allaient au-delà des bénéfices à court-terme et du PIB, et s'ils prenaient en considération les impacts sur la nature.

Comment les acteurs financiers peuvent-ils agir ?

EZ : La transition vers une économie équitable, positive et zéro-carbone offre des opportunités d'investissement considérables. C'est pourquoi les entreprises de premier-plan prennent des engagements ambitieux et des mesures décisives pour la nature. Business For Nature encourage les institutions financières

à intensifier leurs efforts, par exemple en mettant fin aux investissements dans des activités qui nuisent à la biodiversité et ont un fort impact carbone, et en appelant les entreprises financées à publier des rapports alignés sur le Task Force on Climate-related Financial Disclosures et plus récemment sur le Task Force on Nature-related Disclosures. Nous avons également besoin que les acteurs financiers intègrent le risque naturel dans les décisions d'investissement classiques, ce qui a son tour a le potentiel de réduire les risques financiers et de réputation des entreprises, tout en étant avantageux pour la nature et le climat. Nous aimerions que davantage d'institutions financières contribuent au plaidoyer mondial, par exemple en s'inscrivant à l'appel à l'action de Business for Nature, la Nature est l'affaire de tous et en participant à la COP15 et à la COP26.

(51) IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

(52) <https://www.sciencemag.org/news/2020/07/after-40-years-researchers-finally-see-earths-climate-destiny-more-clearly>.

(53) Changes in the global value of ecosystem services. Global environmental change, 26, 152-158

(54) IPBES (2020) Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

Renforcer la résilience de nos systèmes

> La prise en compte de la biodiversité dans la politique d'investissement

Plusieurs politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas sont plus directement liées à la biodiversité, notamment celles sur l'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. Ces politiques sont résumées en annexe et sont disponibles en ligne⁽⁵⁵⁾.

Ces politiques sont revues régulièrement. En février 2021, BNP Paribas a, par exemple, **renforcé sa politique agriculture et posé des critères ambitieux visant à lutter contre la déforestation en Amazonie** et au Cerrado. Ainsi, il encourage ses clients qui produisent ou achètent du bœuf ou du soja de ces zones à devenir « zéro déforestation ». En conséquence, BNP Paribas ne fournit des produits qu'aux entreprises de ce secteur qui cherchent **à avoir une traçabilité complète de leur chaîne de valeur bœuf et soja⁽⁵⁶⁾, et à atteindre la zéro déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement d'ici 2025**. Ces restrictions englobent tous les métiers du Groupe y compris ceux de l'investissement.

Vigilance sur l'huile de palme

BNP Paribas Cardif applique la politique sur l'huile de palme du Groupe BNP Paribas. Elle vise à ne retenir que les acteurs qui produisent de l'huile de palme de manière durable. Elle soutient notamment les principes et critères des bonnes pratiques du Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). Les sociétés qui sont certifiées garantissent une exploitation responsable préservant les écosystèmes. BNP Paribas Cardif soutient aussi de nouvelles initiatives, telles que l'engagement « zéro déforestation, zéro exploitation ».

Les acteurs financiers tentent de développer **des méthodologies afin d'intégrer les enjeux de la biodiversité à la gestion financière**. Fin 2020, BNP Paribas Asset Management, Mirova et Sycomore Asset Management ont sélectionné un consortium pour la création de mesures d'impact transparentes liées à la biodiversité. En 2020, les prestataires choisis ont lancé le **Global Biodiversity Score (GBS)**, un outil d'évaluation de l'impact des entreprises et des acteurs financiers sur la biodiversité.

BNP Paribas Cardif **cible également la protection de la biodiversité dans ses choix d'investissement**. Des exemples sont détaillés dans la partie III.2 du rapport.



(55) <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/responsabilite-sociale-environnementale/politiques-financement-investissement>.

(56) Cela concerne les producteurs, négociants et entreprises de conditionnement de viande.

PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF



P.67 **ANALYSE DES IMPACTS POSITIFS DES INVESTISSEMENTS**

1. IDENTIFIER LA PART VERTE GRÂCE À LA NOUVELLE TAXONOMIE
2. POURSUIVRE L'ÉVALUATION MULTI-ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

67

68

63

P.71 **ILLUSTRATIONS D'INVESTISSEMENTS A IMPACT POSITIF**

1. ÉNERGIES RENOUVELABLES
2. PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES
3. CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

71

72

73

En 2019, **BNP Paribas Cardif s'est engagé à investir cinq milliards d'euros d'investissements à impact positif supplémentaires d'ici fin 2024**. En 2020, les investissements à impact positif sont passés de 6,5 Mds € en 2019 à 9,1 Mds € (en valeur de marché). Cette augmentation est alimentée par de nouveaux investissements (pour 1,2 milliard) et par le reclassement de certains fonds (avec par exemple la certification de fonds immobilier). Son objectif de 1 milliard d'euros d'investissements à impact positif supplémentaire en 2020 est atteint.⁽⁵⁷⁾

Les investissements à impact positif

5
milliards d'euros
supplémentaires
 entre 2019 et 2024.

1,2
milliard réalisé
 en 2020

> Qu'est-ce qu'un investissement à impact positif ?

Au-delà de l'intégration de critères ESG, de plus en plus d'investisseurs souhaitent mesurer les retombées positives de leurs investissements, aussi appelées externalités positives. Ce développement de l'investissement à impact se traduit par des pratiques très hétérogènes, nécessitant un travail de définition et d'harmonisation à court terme. Ainsi, BNP Paribas Cardif a redéfini en 2020 ses critères et le périmètre des **investissements à impact positif**.

Ces derniers se définissent comme des investissements réalisés avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif et mesurable, tout en générant un retour sur investissement. Trois critères sont habituellement utilisés :

- **L'intentionnalité** : correspond à la volonté explicite de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable ;
- **L'additionnalité** : est l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ;
- **La mesurabilité** : se réfère à des indicateurs d'impact qui sont utilisés et communiqués dans des évaluations et rapports d'impact.

Il convient de souligner que le critère d'additionnalité est souvent difficile à appréhender, en particulier, pour les actifs cotés, du fait d'un manque de données, et ne peut être vérifié systématiquement.

(57) L'augmentation supérieure en valeur de marché s'explique par la transformation de fonds d'investissements intégrant désormais des critères de durabilité, par des labélisations, par des certifications sur des investissements déjà présents en portefeuille et par une valorisation supérieure de ces actifs.

POINT DE VUE

Marielle DESNIER

Responsable ISR des valeurs mobilières et des investissements en actions de BNP Paribas Cardif



« Dans une dynamique d'amélioration, nous révisons nos critères, améliorons nos méthodologies et utilisons des données additionnelles afin de gagner en exhaustivité et en pertinence. En 2020, nos réflexions se sont portées sur les investissements à impact positif. Ces fonds doivent avoir une intention d'impact clairement identifiée dans leurs processus d'investissements et prouver – avec des indicateurs clés – la performance dans l'atteinte des objectifs ciblés. A titre d'exemple, nous avons investi dans le fonds BNP Paribas Climate Impact, géré par BNP Paribas Asset Management. Ce fonds investit dans des entreprises atténuant l'impact du changement climatique sur la société et offrant des solutions pour s'adapter

à ce changement. Pour ce fonds, BNP Paribas Asset Management cible par exemple des sociétés actives dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ou la résilience du secteur agricole. Sur une thématique similaire, nous avons aussi investi dans le fonds « Mirova Europe Environmental Equity Fund ». Ce fonds adopte une approche thématique fondée sur les tendances de long terme pour identifier les opportunités d'investissement sur toute la chaîne de valeur et sur l'ensemble des secteurs d'activité. Cette politique d'investissement permet un objectif d'alignement du fonds à une trajectoire 1.5°C. »

La recherche d'actifs à impact positif vient compléter et renforcer notre stratégie d'investisseur responsable

655

BNP Paribas Cardif catégorise les investissements à impact positif en trois catégories.



La thématique environnementale :

regroupe les investissements dans les secteurs liés à la protection de l'environnement. Par exemple : la transition énergétique, l'efficacité énergétique, la valorisation des déchets ou la préservation de la biodiversité.



Les thématiques sociales ou sociétales :

regroupent les investissements ayant un impact social ou sociétal. Ces investissements permettent, par exemple, de faciliter l'accès à l'école, au logement, aux soins médicaux ou la création d'emploi.



Les investissements multi-thématiques :

regroupent les investissements ayant à la fois des impacts environnementaux et sociaux ou sociétaux.

Les trois thématiques permettent de financer des projets qui contribuent à différents Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Evolution des encours des investissements à impact positif, au 31 décembre 2020, en M€ (en valeur de marché)

VALEUR DE MARCHÉ EN M €	2017	2018	2019	2020
Thématiques Environnementales	3 649	4 814	6 189	8 149
Obligations vertes	1 041	1 751	2 756	3 926
Fonds Actions*	396	399	604	587*
Fonds Obligataires	-	-	-	121
Fonds Private Equity / Infrastructure / Dette	255	302	436	569
Immobilier	1 957	2 362	2 393	2 946
Thématiques Sociales et sociétales	172	171	243	581
Obligations sociales	-	-	-	370
Fonds Actions*	142	122	157	104*
Fonds Private Equity / Infrastructure / Dette privée	-	1	21	24
Immobilier	30	48	65	83
Multi-thématiques	0	0	97	403
Obligations sustainable	-	-	-	257
Obligations ODD	-	-	97	98
Fonds Actions*	-	-	-	40*
Immobilier	-	-	-	8
Total	3 821	4 985	6 529	9 133

**En 2020, la méthodologie de caractérisation des fonds actions « à impact positif » est devenue plus exigeante. Pour information, avec l'ancienne méthodologie, les fonds actions avec une thématique durable (comprenant les fonds à impact positif) représenteraient 1 235 M€ en 2020 (avec la méthodologie de 2019) contre 761 M€ en 2019.*



ANALYSE DES IMPACTS POSITIFS DES INVESTISSEMENTS

1. IDENTIFICATION DE LA PART VERTE* GRÂCE À LA NOUVELLE TAXONOMIE

L'analyse de la part verte consiste à identifier la part du portefeuille (actions et obligations d'entreprise) liée à des activités contribuant à la transition énergétique et écologique. BNP Paribas Cardif a choisi de s'appuyer sur l'expertise de Trucost pour calculer la part des activités éligibles à la taxonomie verte européenne.

En mars 2020, le groupe d'experts missionné par la Commission Européenne a publié son rapport final sur le projet de taxonomie européenne. Ce système de classification des activités économiques durables rend éligible à la part verte trois catégories d'activités :

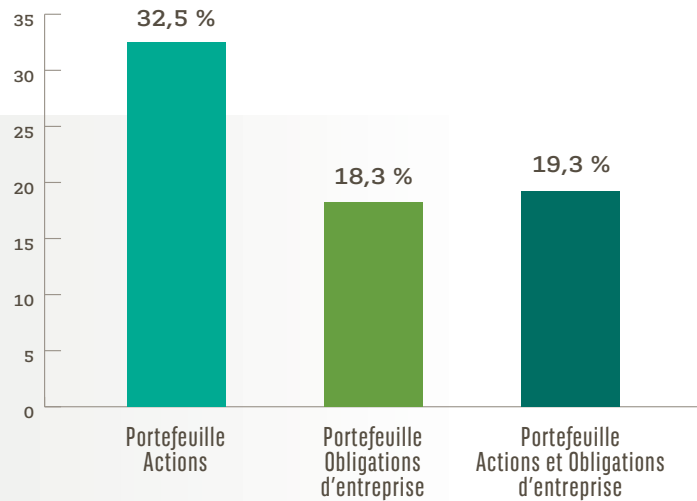
- **Les activités à faible intensité carbone**, qui sont déjà compatibles avec une économie neutre en carbone en 2050 ;
- **Les activités en transition**, qui contribuent à une économie neutre en carbone en 2050 ;
- **Les activités facilitatrices**, qui permettent la neutralité carbone grâce à de fortes réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette classification définit six grands enjeux environnementaux, dont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La taxonomie permet ainsi à BNP Paribas Cardif d'identifier les entreprises les plus performantes et celles qui apportent des solutions innovantes pour la transition climatique. Elle crée ainsi un référentiel commun pour encadrer le marché des produits financiers dit « verts » ou « durables ». * VOIR GLOSSAIRE



Part des investissements de BNP Paribas Cardif dont les activités sont éligibles à la taxonomie verte européenne, au 31/12/2020



Sources : Trucost / BNP Paribas Cardif

L'étude de Trucost sur les investissements, montre que les portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct de BNP Paribas Cardif affichent une **exposition significative aux activités éligibles à la taxonomie verte européenne**. Le pourcentage de chiffre d'affaires lié à ces activités est de 32,5% pour le portefeuille actions et de 18,3% pour le portefeuille d'obligations d'entreprise. **Ces pourcentages expriment une mesure d'éligibilité** basée sur les activités économiques dans la classification européenne « NACE » selon la méthodologie de Trucost. En effet, il ne s'agit pas encore d'une mesure totale d'alignement étant donné que la méthodologie de la taxonomie européenne n'est pas encore stabilisée.

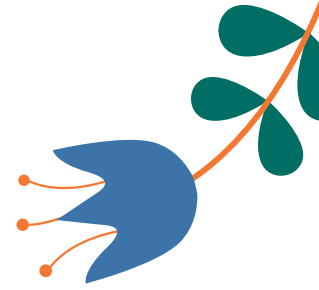
2. POURSUIVRE L'ÉVALUATION MULTI-ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

> Contribution environnementale nette (NEC)

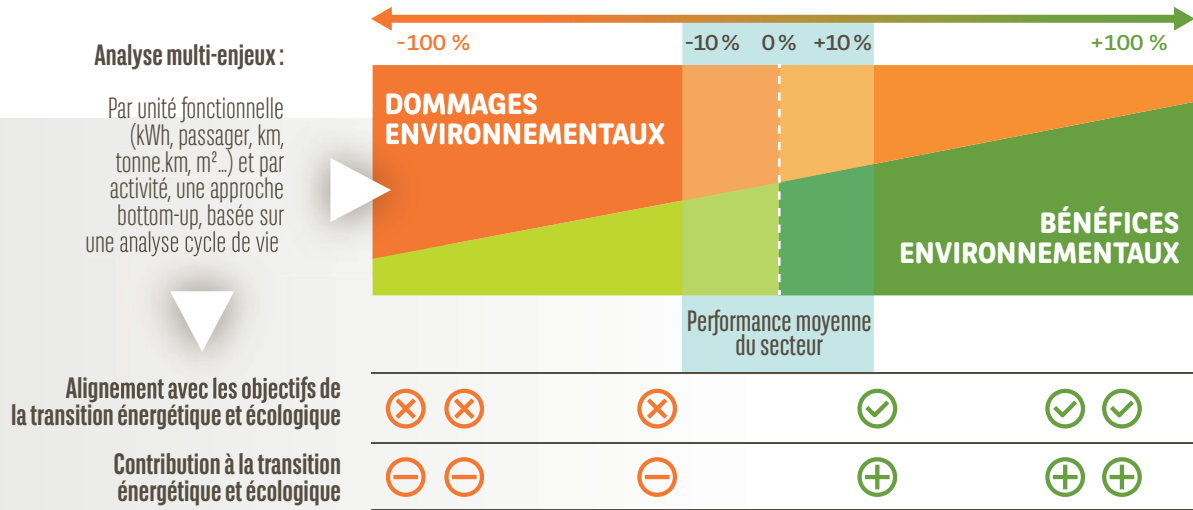
BNP Paribas Cardif utilise un autre indicateur pour évaluer ses actifs d'entreprises : **la contribution environnementale nette (Net Environmental Contribution ou NEC)⁽⁵⁸⁾**. Cet indicateur mesure **la contribution d'une entreprise à la transition environnementale par rapport à son secteur de référence**. La notation utilise une échelle de -100% à +100% :

- 100% si l'activité a une performance environnementale égale à celle des activités vertes telles que définies par le label TEEC (énergies renouvelables, véhicules électriques, ...)
- 0% si l'activité a une performance environnementale correspondant à la moyenne de son secteur pour le même service rendu ;
- -100% si l'activité occasionne des dommages environnementaux parmi les plus importants de son secteur.

(58) Une méthodologie détaillée est disponible en annexe de ce document. Cette méthodologie étant désormais open source, des informations complémentaires à son sujet peuvent être consultées sur le site de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>



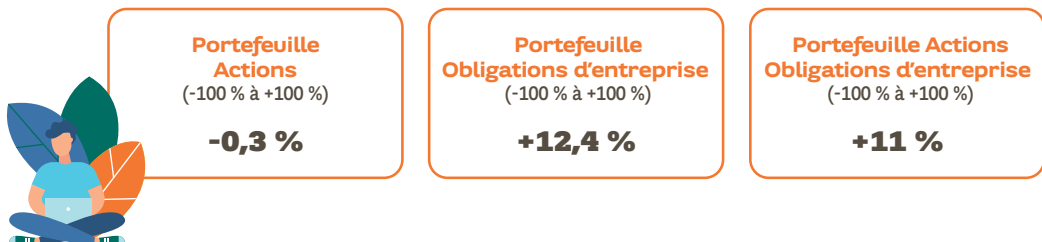
Synthèse de l'approche de l'indicateur NEC



Par ailleurs, la NEC ne prend pas en compte uniquement le climat. D'autres enjeux, s'ils sont jugés matériels pour le secteur donné, sont également analysés : par exemple la biodiversité, la gestion des déchets, la qualité de l'air, etc.

Les résultats de la NEC en 2020 pour les portefeuilles actions et obligations d'entreprise de BNP Paribas Cardif sont disponibles ci-dessous :

Notations NEC des portefeuilles de BNP Paribas Cardif, au 31 décembre 2020



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour rappel, une note de 0% correspond à la NEC moyenne sectorielle

BNP Paribas Cardif obtient une NEC combinée de 11%. Cette performance environnementale supérieure à la moyenne sectorielle (0%), comme les deux années précédentes, reflète la qualité de l'intégration des analyses environnementales dans les processus d'investissement.

Résultats du portefeuille actions

Le taux de couverture s'étend désormais à 79% du portefeuille (contre 72,4% l'année dernière), en couvrant deux secteurs supplémentaires : machinerie et vente au détail (aliments et produits de base). **Le portefeuille actions enregistre une légère amélioration**, en passant de -2% en 2019 à -0,3% en 2020. Cette hausse s'explique par une meilleure performance du secteur industriel et un poids plus important dans le portefeuille des entreprises du secteur IT ayant une NEC très positive (13,6%).

Résultats du portefeuille obligations d'entreprise

Pour le portefeuille obligataire, 31,3% des entreprises ont fait l'objet d'une analyse NEC, contre 27% en 2019. Ce taux de couverture plus faible que le portefeuille actions s'explique par le poids important des institutions financières qui ne sont pas couvertes par la NEC, du fait du peu de données disponibles.

La performance moyenne du portefeuille obligataire a baissé par rapport à l'année dernière, passant de 17% à 12,4%. Ceci s'explique en partie par une plus grande couverture des entreprises du secteur IT, qui ont des performances environnementales variées, et du poids significatif des entreprises du secteur agro-alimentaire et de la restauration (performance moins bonne due aux impacts carbone et eau de la production animale). On note tout de même une contribution positive forte et continue des secteurs du transport (notamment ferroviaire) et des producteurs et distributeurs d'électricité qui continuent la décarbonation de leur mix énergétique.

70

> Evaluation des émissions évitées

Les obligations vertes détenues par BNP Paribas Cardif financent principalement des projets en lien avec des infrastructures vertes, les bâtiments verts et les énergies renouvelables. BNP Paribas Cardif a souhaité quantifier les émissions de gaz à effet de serre évitées pour ses obligations vertes. Pour cela, Trucost a évalué l'impact carbone des projets éligibles. La méthodologie est disponible en annexe.

EMISSIONS ÉVITÉES
PAR MILLION
D'EUROS INVESTI :
985 teqCO₂

Environ 70%⁽⁵⁹⁾ des obligations vertes en portefeuille, ont fait l'objet d'une analyse des émissions évitées par Trucost. **Le total des émissions évitées est de 985 tCO₂ équivalent par million d'euros investi** (annualisées sur toute la durée de vie des projets). Ces obligations vertes financent principalement des projets en lien avec le transport et les énergies renouvelables. La part des obligations vertes analysées devrait progresser dans les années à venir.



(59) Il s'agit des obligations vertes du portefeuille pour lesquelles les données recueillies sont suffisantes et qui ont fait l'objet d'une analyse de matérialité.

ILLUSTRATION DES INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF



Les investissements à impact positif de BNP Paribas Cardif adressent des problématiques environnementales ou sociales/ sociétales. Certaines thématiques sont illustrées ici : **l'énergie, la protection des écosystèmes, la création d'emplois et la réduction des inégalités sociales.**

Les ODD comme cadre de référence

Le programme pour le développement élaboré en septembre 2015 par les Etats membres de l'ONU s'articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable, ou ODD. Ceux-ci visent à construire un futur durable en répondant aux principaux défis mondiaux d'ici à 2030 : mettre fin à la pauvreté et à la faim, promouvoir l'égalité, bâtir des villes durables, tout en préservant la planète.

Par leurs investissements, les investisseurs peuvent aider à atteindre les ODD en soutenant des projets qui œuvrent pour une transition juste.

71

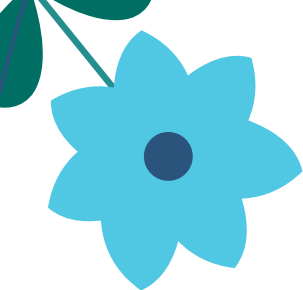
1. ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'Union européenne et la France se sont fixés des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec une part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'au moins 32 % pour l'UE et 33 % pour la France à l'horizon 2030. En 2020, les énergies renouvelables progressent. Elles représentent 11,7% de la consommation d'énergie primaire contre 7,5% il y a 10 ans⁽⁶⁰⁾.



(60) Chiffres clés des énergies renouvelables, Edition 2020, Ministère de la Transition Energétique





Pour participer à la promotion de ces énergies propres, BNP Paribas Cardif sélectionne des **investissements dans des projets verts liés à la transition énergétique et écologique.**

INVESTISSEMENT SÉLECTIONNÉ	DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT	ODD
<p>Obligations vertes : Ørsted</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ørsted, énergéticien danois, est aujourd'hui le plus important développeur mondial d'éoliennes offshore⁽⁶¹⁾ – représentant à lui seul, 29% de la capacité installée et des projets en construction dans le monde. ■ Le financement permet de soutenir : des parcs éoliens offshore et autres énergies renouvelables, les bioénergies, le stockage d'énergie ainsi que les « smart grid »⁽⁶²⁾. 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 
<p>Fonds d'infrastructures : Infracore IV, RGreen</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ce fonds investit dans des sociétés dont l'objet principal est d'acquérir, de financer, de construire et d'exploiter des projets d'infrastructures en énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. ■ Les financements sont principalement alloués à des projets photovoltaïques ou éoliens dans l'espace européen. 	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 

2. PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

L'air, la terre, l'eau et tous les organismes vivants interagissent ensemble pour former un écosystème. BNP Paribas Cardif investit dans des projets œuvrant pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

INVESTISSEMENT SÉLECTIONNÉ	DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT	ODD
<p>Fonds de private equity : Althelia Sustainable Ocean Fund de mirova</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ce fonds est dédié au financement de projets innovants dans l'univers marin et côtier. Parmi les impacts ciblés par le fonds, on compte par exemple l'augmentation des stocks de poisson, la prévention des déchets marins et de la pollution plastique ou la protection de la biodiversité marine. ■ Le fonds œuvre par exemple pour la conservation des océans en investissant dans Blue Finance, un opérateur public-privé en charge de la cogestion d'une aire marine de 8000 km² en République Dominicaine. 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  <p>14 VIE AQUATIQUE</p> 

(61) <https://www.eenews.net/stories/1063713187>. (62) Réseaux électriques intelligents.

INVESTISSEMENT SÉLECTIONNÉ	DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT	ODD
Fonds actions: Fonds Global Environnemental Opportunities de Pictet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le processus de gestion de ce fonds se distingue par l'intégration d'un cadre scientifique nommé <i>Limites Planétaires</i>.⁽⁶³⁾ ■ Ce cadre a identifié 9 seuils environnementaux critiques que l'humanité ne doit pas dépasser pour préserver les écosystèmes (acidification des océans, consommation mondiale d'eau douce, pollution chimique, changement climatique...). ■ Le processus d'investissement de Pictet utilise ces recherches scientifiques pour analyser l'empreinte écologique des industries tout au long de leurs chaînes de valeur. 	  



3. CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

73

Les investisseurs peuvent **jouer un rôle important dans le développement d'un monde plus équitable sur le plan social**. Ils peuvent notamment favoriser, à travers leurs investissements, des acteurs qui œuvrent concrètement **au maintien des compétences et des emplois**.

POINT DE VUE

Pascal WOLLJUNG

Responsable Gestion des Portefeuilles Fixed Income et Diversification



« Dans ce contexte de crise sanitaire, nous souhaitons renforcer notre engagement social sur le marché obligataire. C'est pourquoi, en 2020, nous avons tenu à participer à la première émission d'obligations sociales de l'Union Européenne dans le cadre de l'instrument **SURE**⁽⁶⁴⁾. **SURE** vise à protéger les emplois et les travailleurs dans le contexte de la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Les fonds levés sont transférés aux États membres bénéficiaires sous la forme de prêts. Ces prêts les aident ainsi à couvrir les coûts liés, entre autres, au financement de programmes nationaux de chômage partiel adoptés en réaction à la pandémie. Le marché des obligations sociales, en plein essor en 2020, va continuer à se développer en 2021. »

Le marché des obligations sociales, en plein essor en 2020, va continuer à se développer en 2021.

(63) Il s'agit d'un modèle mis au point en 2009 par une équipe de scientifiques du Stockholm Resilience Centre et d'autres organisations renommées. <https://www.am.pictet/fr/france/articles/2020/thematics/limites-planetaires>. (64) SURE : Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency.

INVESTISSEMENT SÉLECTIONNÉ

Fonds Infrastructures – société de gestion Vauban Infrastructure Partners en partenariat avec la Banque de Territoires et les régions concernées



DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT

- BNP Paribas Cardif s'est engagé en 2020 à réduire la fracture numérique en France, notamment dans les zones moyennement denses et rurales, et à promouvoir l'innovation digitale.
- L'objectif de cet investissement est de financer l'installation de réseaux de fibres optiques en France dans les zones moins couvertes. Les investissements permettront l'installation de plus de 11 millions de prises FTTH (Fiber To The Home) sur le territoire français.
- Cette digitalisation est particulièrement pertinente pendant la crise sanitaire du Covid-19, avec l'augmentation du travail à distance

ODD



Fonds immobiliers



BNP Paribas Cardif poursuit ses investissements en faveur :

- du logement à loyer abordable à travers, notamment, de nouvelles souscriptions dans les Fonds de Logement Intermédiaire gérés par CDC Habitat (FLI 1 et FLI 2).
- de la re-solvabilisation des personnes retraitées par la participation au sein d'un fonds dédié au logement viager, Certivia 2, géré par La Française AM. L'objectif est de permettre à ces personnes, propriétaires de leur résidence principale, d'améliorer leurs revenus courants.



Fonds Mirova Women Leaders Equity Fund



- Ce fonds thématique à impact social promeut et encourage **la mixité et la promotion des femmes** dans la société.
- Le fonds a développé **un partenariat innovant avec ONU Femmes**, en soutenant financièrement des projets qui contribuent à l'amélioration de la condition des femmes



POINT DE VUE

Xavier BELLIGON

Responsable des actifs de diversification



« En tant qu'investisseur institutionnel, notre rôle est de financer l'économie réelle tout en veillant à l'impact positif sur la société. Le Private Equity est une classe d'actifs qui répond particulièrement bien à cet objectif. En 2020, nous avons notamment participé à la création d'un fonds de place « Nov Impact Actions non cotées », dans le cadre du programme d'investissement d'envergure « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France ». Ce fonds alloue des financements aux entreprises françaises (TPE, PME et ETI)⁽⁶⁵⁾ dans les régions. Chaque investissement est accompagné d'objectifs liés au développement durable dans les entreprises, tels que la mise en place d'indicateurs ESG et d'objectifs RSE ainsi que la promotion de l'actionnariat salarié. Ces fonds ont permis de partager les expériences de chaque investisseur et de créer des standards plus exigeants en matière de RSE. L'application de ces nouveaux standards est désormais un prérequis pour BNP Paribas Cardif. »

Ces fonds ont permis de partager les expériences de chaque investisseur et de créer des standards plus exigeants en matière de RSE

(65) Définitions – TPE : Très Petites Entreprises / PME : Petites et Moyennes Entreprises / ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire

CONCLUSION

En 2020, BNP Paribas Cardif a renforcé son processus d'analyse ESG qui permet de qualifier le niveau d'intégration extra-financière sur la quasi-totalité des classes d'actifs.

Sur la lutte contre le changement climatique, le suivi des exclusions est plus strict. L'intégration d'indicateurs climat dans la politique d'investissement permet des mesures et une compréhension approfondie des enjeux (risques et opportunités).

Les investissements à impact positif sont mis à l'honneur. Les périmètres et définitions gagnent en maturité et se précisent.

Les évolutions réglementaires accompagnent le mouvement de fond vers une finance durable.

Ce rapport marque la fin d'un cycle de rapports « Article 173 » et ouvre la voie à un nouveau cadre de reporting qui répondra aux exigences de l'article 29 de la Loi Energie-Climat et qui permettra à BNP Paribas Cardif de rendre compte d'un engagement concernant les enjeux climatiques et ceux liés à la préservation de la biodiversité.



ANNEXES

ANNEXE 1

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS TFCD

77

ANNEXE 2

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC L'ARTICLE 173 DE LA LTECV

78

ANNEXE 3

CALENDRIER DÉTAILLÉ ET CRITÈRES DE SORTIE DU CHARBON THERMIQUE

79

ANNEXE 4

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DÉTAILLÉS

80

ANNEXE 5

POLITIQUES SECTORIELLES DU GROUPE BNP PARIBAS

85

ANNEXE 6

PRINCIPAUX LABELS DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

87

ANNEXE 1

Table de correspondance avec les recommandations TCFD

RECOMMANDATIONS TCFD

Sections correspondantes

GOUVERNANCE	Description de la surveillance exercée par les organes de direction sur les risques et les opportunités liés au climat	<i>p.19</i>	
	Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat	<i>p.19</i>	
STRATÉGIE	Description des risques et des opportunités liés au climat identifiés par l'entreprise à court, moyen et long terme	<i>p.53 à 58</i>	77
	Description de l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	<i>p.53 à 58</i>	
	Description de la résilience de la stratégie de l'entreprise, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris d'un scénario 2°C ou moins	<i>p.49 à 51</i>	
GESTION DES RISQUES	Description des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	<i>p.53 à 58</i>	
	Description des processus de gestion des risques liés au climat par l'entreprise	<i>p.53 à 58</i>	
	Description de l'intégration des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise	<i>p.47</i>	
INDICATEURS & OBJECTIFS	Publication des métriques utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	<i>p.47 à 51, p.53 à 58, p.67 à 70</i>	

ANNEXE 2

Table de correspondance avec l'article 173 – VI de la LTECV

Dispositions de l'article 173 – VI de la LTECV

Sections correspondantes

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ	Démarche générale de l'investisseur en matière de prise en compte des critères ESG.	p.6 à 10
	Le cas échéant, descriptions des politiques de gestions des risques liés à ces critères.	p.20 à 38
	Modalités d'information des souscripteurs, cotisants... sur ces démarches.	p.14
	Adhésion éventuelle à des initiatives, des chartes externes ou à des labels	p.14
DESCRIPTION DES CRITÈRES ESG	Nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix	p.21 à 36
	Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	p.21 à 36
	Méthodologie et résultats de l'analyse et explication sur la pertinence de la méthode et du périmètre. L'investisseur peut présenter les informations par activité, classe d'actif, secteur, émetteur, par nature de portefeuilles (contrats euro/unités de compte) en explicitant les raisons	p.21 à 36
	Présentation de l'intégration des résultats des analyses. Il peut s'agir d'impacts dans les investissements (gestion des risques, décision de désinvestissement) ou dans les relations avec les émetteurs (engagement ou vote, via les sociétés de gestion le cas échéant). L'explication concernera aussi les valeurs non couvertes par l'analyse	p.37 à 38
DESCRIPTION DES CRITÈRES LIÉS AUX ENJEUX CLIMATIQUES	Nature des critères pris en compte en distinguant ceux qui relèvent de risques physiques (exposition aux conséquences physiques directement induite par le changement climatique), de risques de transition (exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) et leur contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et aux objectifs de la transition	p.47 à 51 p.53 à 58 p.67 à 70
	Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	p.43 à 58
	Méthodologie et résultats de l'analyse et hypothèses retenues et leur compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Selon les cas, l'investisseur apportera toute précision : sur la conséquence des changements climatiques et des événements météorologiques majeurs ; sur l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles ; sur la cohérence des dépenses des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ; sur des mesures d'émissions de gaz à effet de serre (méthodologie à préciser) ; sur des encours investis dans des thématiques et infrastructures contribuant à la transition ; sur tout élément mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce cadre	p.45 à 58
	Présentation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique. L'investisseur pourra exposer les cibles indicatives qu'il se fixe et comment il apprécie leur cohérence avec cet objectif	p.41 à 43, p.45 à 52, p.67 et 68

ANNEXE 3

Calendrier détaillé et critères de sortie du charbon thermique

Calendrier de sortie du charbon thermique de BNP Paribas Cardif

Périmètre : Monde sauf mention * UE / OCDE

		2020	←→			2040
Développeurs		2021	2025	2030	2040	
Nouveaux projets (mines de charbon, infrastructures liées au charbon, centrales électriques à base de charbon thermique, capacités de transport)		0 charbon thermique				
Production d'électricité à partir du charbon		2021	2025	2030	2040	
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10% 0%*	0%	
Production d'électricité à partir de charbon (génération effective)	En % du mix	20% (stock : 30%)	20%	10% 0%*	0%	
	En Giga W	10	8	5 0*	0	
Logistique : Transport et stockage de charbon thermique		2021	2025	2030	2040	
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10% 0%*	0%	
Entreprises minières : exploration et extraction de charbon thermique		2021	2025	2030	2040	
Part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires	En % du mix	10%	0% (stock : 10%)	0%	0%	
Extraction de charbon thermique (millions de tonnes extraites)	En M de Tonnes	10	0 (stock : 5 M)	0	0	

* UE / OCDE

2020 ←→ 2040



En 2021, BNP Paribas Cardif applique à la filière charbon thermique pour ses actifs détenus en direct (pour les fonds généraux France, Italie et Luxembourg), les critères et les seuils suivants :

■ **Pour les « Développeurs » :**

- Exclusion des entreprises qui développent de nouvelles capacités sur les mines de charbon thermique, sur des infrastructures liées au charbon thermique, ou de nouvelles centrales électriques à base de charbon thermique.
- Exclusion également des entreprises développant de nouvelles capacités de transport et d'infrastructures liées au charbon thermique.

■ **Pour les producteurs d'électricité :**

- Exclusion de toutes les entreprises (nouveaux investissements) dont plus de 20% du mix énergétique (génération effective d'électricité) provient du charbon thermique. Ce seuil est de 30% pour les investissements historiques (stock) en portefeuille. Un dialogue est mené avec les entreprises concernées.
- Exclusion de toutes les entreprises dont plus de 20% de chiffre d'affaires provient du charbon thermique.
- Exclusion de toutes les entreprises produisant plus de 10 Gigawatts⁽⁶⁶⁾ d'électricité à partir de charbon thermique.

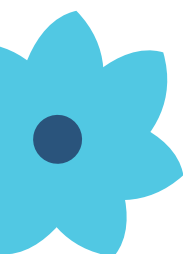
■ **Pour les activités de logistique - transport et stockage :**

- Exclusion des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient du charbon thermique

■ **Pour les activités d'exploration - extraction de charbon thermique :**

- Exclusion des entreprises dont plus de 10% de chiffre d'affaires provient du charbon thermique
- Exclusion des entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique

(66) Ce seuil correspond à celui de la liste 2019 de l'ONG Urgewald



ANNEXE 4

Méthodologies et résultats détaillés

1. PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Les indices de référence auxquels sont comparés les performances des portefeuilles de BNP Paribas Cardif sont spécifiés dans le tableau ci-dessous :

Tableau des indices de référence par classe d'actifs

TYPE DE PORTEFEUILLE	INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions	Stoxx 600
Obligations d'entreprise	IBOXX Euro Corporate Overall QW5A
Actions et obligations d'entreprise	Stoxx 600 + IBOXX Euro Corporate Overall QW5A
Obligations d'Etat	IBOXX Euro Eurozone Sovereign Overall QW1A

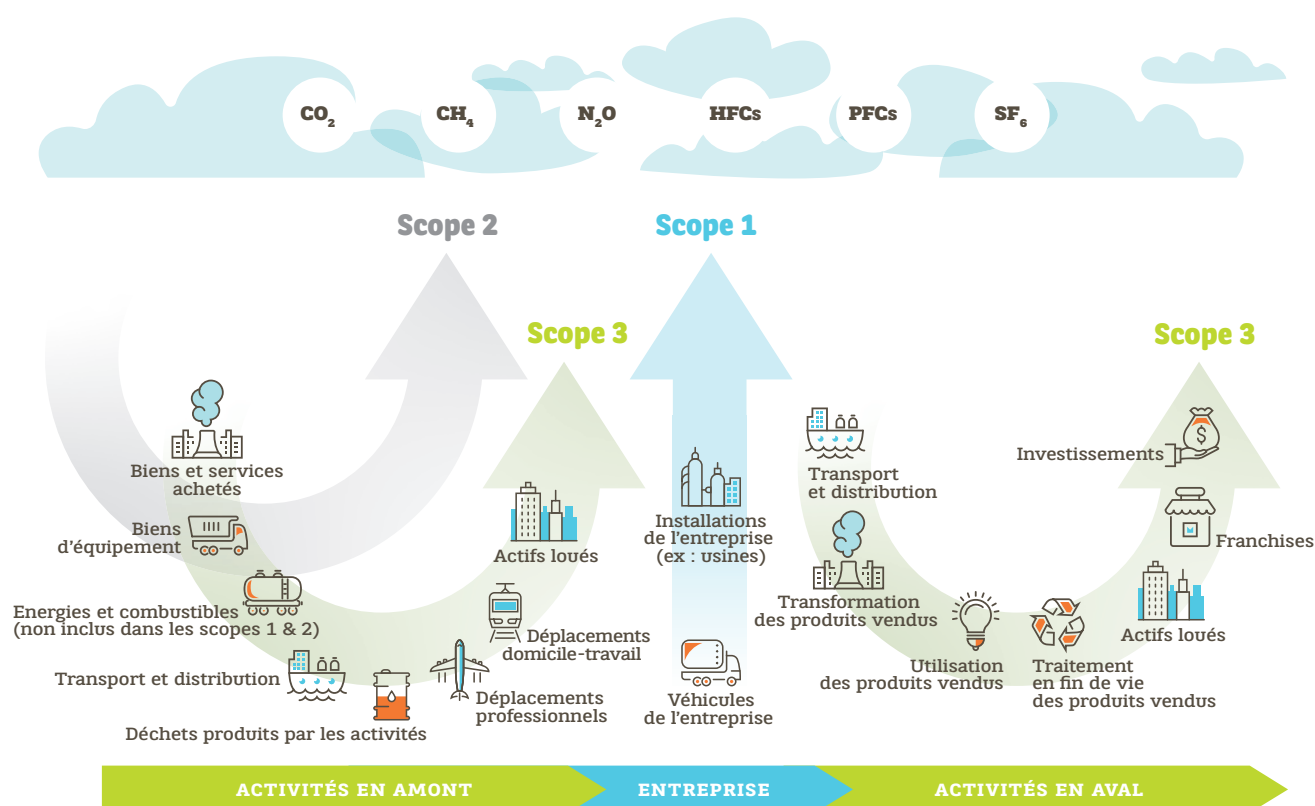
L'indice composite de référence est composé de 18,6% du Stoxx 600, et 81,4% de l'Iboxx Euro Corporate Overall

2. EMISSIONS CARBONE

Les 3 niveaux du Scope 1,2,3 GHG Protocol, <https://ghgprotocol.org/>

- Scope 1 : Emissions directes de Gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise) ;
- Scope 2 : Emissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur) ;
- Scope 3 toutes les autres émissions indirectes. Le scope 3 offre une analyse plus complète mais est plus difficile à estimer en fonction des données disponibles.

Périmètres (scopes) de l'intensité carbone



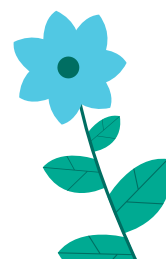
Source : GHG Protocol

L'empreinte carbone calculée représente l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M€ investi ; l'intensité carbone ($tCO_2eq / M€ CA$) montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de chiffre d'affaires.

Intensité carbone

L'intensité carbone du portefeuille de BNP Paribas Cardif est calculée comme la somme des émissions de gaz à effet de serre rapportées au chiffre d'affaires des entreprises et pondérées par le poids de chacune d'entre-elles (en valeur de marché).

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (M€)}} \times \frac{\text{émissions carbone scope 1, 2 et 3 de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise (M€)}_i} \right)$$



L'empreinte carbone

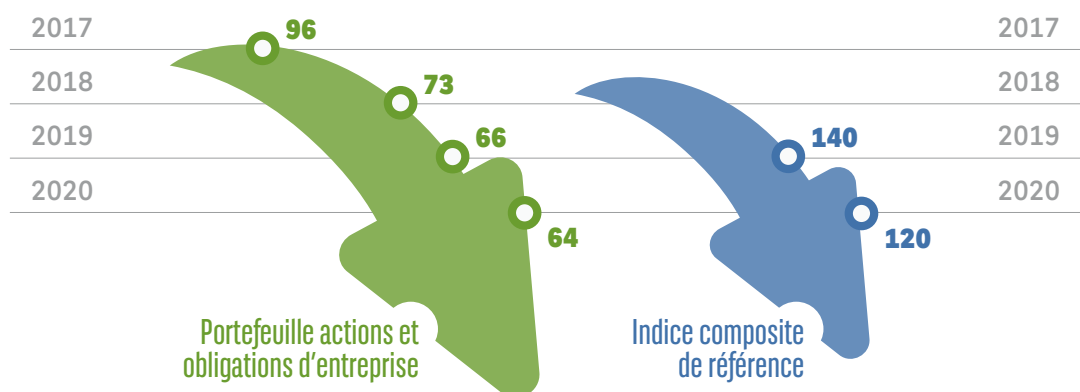
L'empreinte carbone représente le montant d'émissions financées par le portefeuille. Elle est mesurée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros investi. L'empreinte carbone fait la somme des émissions attribuées à chaque entreprise du portefeuille en fonction de la part relative de l'investissement (en Euro) en valeur d'entreprise⁶⁷. Le résultat est ensuite rapporté à la valorisation totale du portefeuille.

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur de l'entreprise}_i} \times \text{émissions carbone scope 1, 2 et 3 de l'entreprise}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (M€)}}$$

Dans cette méthode, la part de la valeur d'entreprise détenue par l'investisseur est prise en compte. Ainsi, si l'investisseur détient 1% de la valeur d'une entreprise alors l'investisseur se verra attribuer 1% des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise.

L'empreinte carbone par million d'euros investi est un des indicateurs retenus dans le cadre de la mise en application du règlement européen SFDR⁽⁶⁷⁾.

Evolution de l'empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise, scopes 1 et 2 (en tCO₂eq/M€ investi)



- Taux de couverture 2020 de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise : 76 %
- Taux de couverture de l'indice composite : 87%

(67) SFDR = Sustainable Finance Disclosure Regulation

✳ VOIR GLOSSAIRE

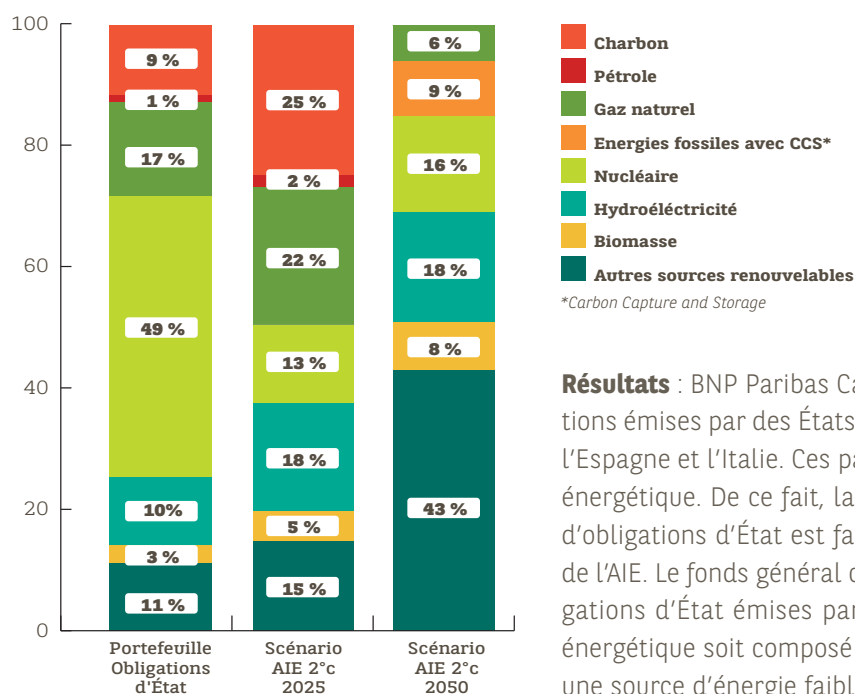
L’empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d’entreprise a diminué de 33% en 4 ans. En 2020, l’empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d’entreprise est de 64 teq CO₂ par million d’euros investi, soit une empreinte carbone inférieure de 50 % à celle de son indice composite de référence. Cette performance du portefeuille s’explique par la sélection d’entreprises moins carbonées que son indice composite de référence, notamment sur deux secteurs carbo-intensifs : l’énergie et la construction.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

- La baisse de l’empreinte carbone relative à la valeur d’entreprise (VE) peut en partie être influencée par les évolutions du marché :
 - une hausse de la capitalisation vient augmenter la valeur d’entreprise toutes choses égales par ailleurs, et diminuer l’empreinte carbone; à l’inverse,
 - une baisse des marchés, et donc celle de la capitalisation d’une entreprise peut en partie provoquer la hausse de l’empreinte carbone.
- L’intégration du scope 3 dans l’analyse d’empreinte carbone élargit le périmètre de responsabilité carbone de l’entreprise au sein de sa chaîne de valeur.
 - (+) Le scope 3 prend en compte de façon plus représentative la réalité des émissions indirectes amont (celles des fournisseurs aussi bien directs qu’indirects) et aval (l’utilisation des produits et services fournis par l’entreprise).
 - (+) Il identifie les secteurs avec de fortes émissions indirectes. Ces entreprises n’apparaissent pas forcément comme des émetteurs significatifs avec l’analyse des scopes 1 et 2 : parmi les secteurs concernés figurent l’industrie automobile, la distribution ou encore le bâtiment.
 - (-) La prise en compte du scope 3 peut donner lieu à des comptages doubles ou triples dans le cadre de l’évaluation d’un portefeuille financier multi-secteurs. L’empreinte carbone des portefeuilles est alors surestimée.

3. EXPOSITION AUX RISQUES DES PORTEFEUILLES

Mix énergétique des obligations d’Etat : Portefeuille BNP Paribas Cardif et scénario 2°C de l’AIE



Résultats : BNP Paribas Cardif investit surtout dans des obligations émises par des États européens, pour l’essentiel la France, l’Espagne et l’Italie. Ces pays ont peu de charbon dans leur mix énergétique. De ce fait, la part du charbon dans le portefeuille d’obligations d’État est faible en comparaison avec le scénario de l’AIE. Le fonds général comprend une part importante d’obligations d’État émises par la France. Ceci explique que le mix énergétique soit composé d’une large part de nucléaire, qui est une source d’énergie faiblement carbonée.

4. CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NETTE (NEC)

Principaux secteurs investis par BNP Paribas Cardif contribuant positivement à la NEC

Principaux secteurs investis par BNP Paribas Cardif contribuant négativement à la NEC

ACTIONS

Technologies de l'information : les sociétés en portefeuille bénéficient de NEC positives car elles présentent une efficacité énergétique de leurs "data centers" supérieure à la moyenne.

Producteurs et distributeurs d'électricité : les entreprises affichent des mix de technologies « vertes » et notamment renouvelables.

Habillement et textile : les entreprises de ce secteur ont des NEC négatives, liées principalement soit à leur modèle économique qui repose sur la "fast fashion", soit à leur mix produit orienté en grande partie vers des produits en cuir.

Transport : Certaines entreprises en portefeuille ont des activités liées à l'aviation (services aéroportuaires et fret aérien) qui est le moyen de transport le moins efficace environnementalement (émissions de GES et de polluants).

OBLIGATIONS

Transport : les entreprises contribuent positivement à la NEC moyenne du portefeuille grâce au poids des exploitants de réseaux ferroviaires.

Producteurs et distributeurs d'électricité : la part des énergies renouvelables continue de progresser dans le mix énergétique de certains producteurs d'électricité du portefeuille dont les NEC se sont améliorées.

Pétrole & Gaz : la NEC liée au secteur des énergies fossiles est négative. Seules les activités liées au gaz se rapprochent de 0%.

Alimentation : Certaines entreprises en portefeuille ont un mix produit orienté vers les protéines animales (produits laitiers) et boissons alcoolisées. De plus, elles ne se sont pas tournées significativement vers des produits issus d'agriculture biologique.

5. ÉMISSIONS ÉVITÉES

Le calcul des émissions évitées prend en compte l'ensemble du cycle de vie du projet :

- La construction : fournisseurs, matériaux...
- L'exploitation : consommation énergétique
- La fin de vie du projet : gestion des déchets, recyclage.

Le calcul annualise ensuite les émissions évitées selon l'échéance de l'obligation. Les émissions sont enfin mises en perspective par rapport à un indice de référence, par exemple, le mix énergétique du pays, afin d'obtenir un différentiel correspondant aux émissions évitées.





ANNEXE 5

Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas

PRODUCTION D'ÉNERGIE À PARTIR DU CHARBON

La politique couvre les projets de centrales électriques au charbon ainsi que les entreprises impliquées dans la génération d'énergie. BNP Paribas cesse depuis 2017 tout financement des nouveaux projets de centrale à charbon. En 2019, BNP Paribas a annoncé que tous ses clients devraient avoir cessé d'utiliser le charbon dans l'UE en 2030 et partout ailleurs dans le reste du monde. BNP Paribas renforce ses exigences en 2020. BNP Paribas élargit à la totalité des pays de l'OCDE son objectif de fin en 2030, il poursuit son engagement de mettre fin aux relations avec des clients qui développent des nouvelles capacités, il n'accepte plus de client dont le chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieur à 25%. Cette politique conduira rapidement à une réduction de moitié du nombre d'entreprises clients de BNP Paribas recourant au charbon pour une part de leur production d'électricité.

INDUSTRIE MINIÈRE

La politique définit les exigences spécifiques pour l'industrie minières et couvre tous les projets miniers ainsi que les sociétés minières. Les entreprises doivent respecter les lois en vigueur. De plus, BNP Paribas ne participe pas à des projets miniers dans des pays sous sanctions économiques, dans zones de conflits armés, qui font usage de la main d'œuvre forcée ou qui n'ont pas de plan de santé et sécurité en vigueur. BNP Paribas procède à des analyses de due diligence pré investissements quant aux populations locales, à l'utilisation de l'eau et la pollution, émissions de GHG ou bien biodiversité, entre autres. D'autre part, BNP Paribas ne contribue pas à des entreprises minières qui : développent des capacités minières, produisent plus de 10 millions tonnes de charbon thermique par an ou génèrent plus de 20% de leur chiffre d'affaires à partir du charbon thermique.

85

PÉTROLE ET GAZ NON CONVENTIONNELS

En 2019, BNP Paribas s'engage à cesser ses relations avec les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production, la distribution, le marketing ou le trading de gaz et de pétrole de schiste et ou de pétrole issu des sables bitumineux. Il s'engage également à ne pas financer de projet d'exploration ou de production de gaz et de pétrole en Arctique. Il arrête aussi de financer les projets majoritairement dédiés au transport et à l'exportation de gaz et de pétrole de schiste et de pétrole issus des sables bitumineux. Ces mesures conduisent BNP Paribas à cesser progressivement ses financements avec un nombre significatif d'acteurs qui ne s'inscrivent pas activement dans la transition vers une économie bas carbone.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La politique définit les exigences spécifiques pour la sélection de projets liés à l'énergie nucléaire. En complément aux contraintes réglementaires nationales et internationales, BNP Paribas définit des critères additionnels. BNP Paribas ne souhaite pas être impliqué dans l'offre de produits et services financiers pour des projets de centrales nucléaires dans des pays ne présentant pas une gouvernance adéquate concernant le secteur du nucléaire. Ils doivent présenter un cadre légal approprié, une coopération internationale, une autorité de sûreté nucléaire, ainsi qu'une stabilité politique et sécurité de pays. Les centrales nucléaires doivent aussi présenter des licences d'exploitation, une chaîne de contrôle indépendante pour contrôler la sûreté des opérations et une diligence raisonnable technique. Les centrales doivent aussi respecter certaines normes quant aux réacteurs.

[suite du tableau >>>](#)

suite du tableau >>>

AGRICULTURE

BNP Paribas élabore une politique encadrant les activités de financement dans le secteur agricole. La politique couvre la production de semences, l'agriculture, les activités de logistique liées à l'approvisionnement et la transformation primaire. Concernant les projets agricoles, BNP Paribas de fournit des activités qu'aux projets qui disposent d'un plan de gestion de l'eau, respectent leurs écosystèmes et la biodiversité, respectent les conditions de travail et droits de l'Homme (travail forcé, travail des enfants, mécanismes de doléances, politique RH..), disposent d'un système de gestion de la santé et sécurité, respectent le droit de terres des communautés locales et finalement disposent d'une politique relative à la sécurité sanitaire des aliments et des mesures de traçabilité des approvisionnements. BNP Paribas respecte certains critères additionnels concernant l'utilisation de produit agrochimiques et concernant le bien-être dans l'élevage du bétail.

PÂTE À PAPIER

La politique vise à inciter les sociétés productrices de pâte à papier à développer la production de pâte à papier durable. Elle vise toutes les entreprises présentes en amont et en aval de la chaîne de valeur. Les sociétés en amont doivent : ne pas usage de main d'œuvre infantile, exploiter de nouvelles plantations sur des terres occupées par des communautés locales, convertir des Zones humides en plantations, ni les forêts à haute valeur de conservation. Le FSC et PEFC sont des initiatives qui constituent le meilleur ensemble de critères quant à la durabilité du secteur. Les sociétés en aval doivent respecter certaines techniques dans les usines et présenter un plan de gestion solide.

HUILE DE PALME

La politique s'applique aux sociétés impliquées dans les étapes de la chaîne de valeur de l'huile de palme. BNP Paribas demande aux sociétés productrices d'huile de palme intervenant en amont (plantations et moulins) : d'être membre actif de la RSPO, de publier un rapport d'état d'avancement à jour et de disposer d'un plan défini dans le temps pour la certification RSPO. Les sociétés en amont doivent mettre place une politique interdisant le travail forcé ou d'enfants, une politique RH, une politique de protection de la santé et sécurité de la main d'œuvre, ne pas établir de nouvelles plantations sur des zones répertoriées, disposer de politiques pour réduire les émissions de GES, d'avoir une politique spécifique relative à l'utilisation de pesticides.

INDUSTRIE DU TABAC

En 2017, BNP Paribas met fin à ses activités de financement et d'investissement relatives aux entreprises du tabac. Cette décision s'étend à tous les acteurs professionnels de la filière dont l'activité est principalement dédiée au tabac.

DÉFENSE

La politique couvre les entreprises de défense et de sécurité : toute entreprise, groupe ou institution active dans la production, vente, stockage ou maintenance d'équipement de défense (armes controversées ou non, équipements militaires, etc.). Les entreprises du secteur de défense et sécurité investies doivent respecter les législations en vigueur, les obligations d'obtention de licences ainsi que les conventions internationales ratifiées. De plus, BNP Paribas ne fournit pas de produits ou services à des entreprises étant impliquées dans les armes controversées (mini anti-personnel, armes à sous munition, armes nucléaires). Aussi, BNP Paribas exclut toute transaction liée à l'exportation d'équipements à destination d'un pays soumis à un embargo, par lesquelles sont soumises de graves violations contre les enfants, ou ayant une législation lacunaire sur le financement du terrorisme.



ANNEXE 6

Principaux labels de l'investissement responsable



LABEL ISR - soutenu par le Ministère de l'économie et des finances, le label ISR est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants.



TOWARDS SUSTAINABILITY - lancé par la fédération belge du secteur financier FebelFin en février 2019, ce label a pour objectif d'assurer la clarté et la transparence concernant les investissements durables. Ce standard combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG (environnementale, sociale et gouvernance) sur l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles (comme par exemple, pétrole et gaz de schiste).



LUXFLAG - label ESG européen, lancé par l'agence luxembourgeoise Luxflag et qui garantit le bon respect des critères ESG sur l'intégralité de la chaîne d'investissement.



GREENFIN LABEL - lancé par le Ministère de l'environnement en juin 2019 (en remplacement du label TEEC), ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.



FINANSOL - décerné pour la première fois en 1997, le label Finansol permet de distinguer les produits d'épargne solidaire.



FNG SIEGEL - label durable présent principalement en Allemagne, Autriche, Suisse et Liechtenstein



LABEL RELANCE - label lancé par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance en 2020, pour répondre aux besoins économiques suite à la crise sanitaire. Il permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotées ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.





GLOSSAIRE

ACTIFS ECHOUES OU STRANDED ASSETS

Dans ce rapport les *stranded assets* font référence aux investissements dans les énergies fossiles qui supportent un ou plusieurs risque(s) de dévalorisation. Ces risques sont liés à la transition vers une économie bas-carbone.

BEST IN CLASS

L'approche Best-in-class vise à privilégier les meilleures pratiques des entreprises, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe best in class n'exclut aucun secteur ou industrie.

BREEAM (BUILDING RESEARCH ESTABLISHMENT ENVIRONMENTAL ASSESSMENT METHOD) ET HQE (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE)

Ces deux méthodes d'évaluation environnementale portent sur la conception et la réalisation de bâtiments. La première est britannique et la seconde française.

CHARBON THERMIQUE

Il s'agit du charbon utilisé pour la production d'électricité.

DUE DILIGENCE

Il s'agit d'une procédure d'examen des documents d'une société cible qu'opère un investisseur en vue d'une transaction.

EMPREINTE CARBONE

Il s'agit de la mesure à un instant t de « la quantité de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent CO₂) rejetée dans l'atmosphère par un individu, un processus, une organisation, un événement ou un produit, dans un périmètre donné ». (Auteurs : Pandey, Agrawal et Pandey, 2011 ; Source : ScienceDirect)

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Cette désignation regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social. Parmi celles-ci, figurent les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui décident de respecter elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire.

FONDS GENERAUX

Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance-vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.

FONDS DEDIES

Fonds réservé à 20 porteurs maximum permettant de mettre en place une gestion personnalisée.

FONDS OUVERTS

Fonds d'investissement auquel plusieurs investisseurs peuvent souscrire (les parts sont disponibles sur simple demande, tant à la vente qu'à l'achat).

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Ce terme générique désigne les différentes approches qui intègrent les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion financière. Un investissement responsable peut répondre à une démarche structurée et systématique en termes de sélection des titres d'un fonds identifié et, en outre, soutenir les acteurs d'une économie inclusive bas carbone. On parle alors de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR). (Source Novethic)

OBLIGATION VERTE OU GREEN BOND

Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des Etats, sur lesquels BNP Paribas Cardif peut investir en direct, ou via des fonds, autrement dit des supports collectifs.

OBLIGATION SOCIALE OU SOCIAL BOND

Une obligation sociale est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée sociale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des Etats, sur lesquels BNP Paribas Cardif peut investir en direct, ou via des fonds.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE OU ODD

Au nombre de 17⁽⁶⁹⁾, ils forment le cœur de l'agenda 2030 défini par l'ONU. Ils intègrent de façon transversale les trois dimensions du développement durable : économique, sociale, environnementale. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux qui découlent de ces trois dimensions : climat, biodiversité, énergie, eau, pauvreté, égalité des genres, prospérité économique, paix, agriculture, éducation, etc.

PART BRUNE

La part brune mesure la part des investissements d'un portefeuille qui finance des activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone.

PART VERTE

La part verte mesure la part des investissements d'un portefeuille qui finance des activités en faveur de la transition vers une économie bas-carbone.

TITRES DETENUS EN DIRECT

Ces titres sont détenus sans intermédiaire par BNP Paribas Cardif. Il peut s'agir d'actions ou d'obligations.

UNITES DE COMPTE (OU UC)

Tout comme les fonds généraux, les unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance-vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.

VALEUR D'ENTREPRISE

Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et sous-traités des autres passifs.

(69) <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



BNP PARIBAS CARDIF
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex

SIÈGE SOCIAL
1, boulevard Haussmann
75009 Paris, France

bnpparibascardif.com

382 983 922 RCS Paris Société anonyme au capital social : 149 959 051,20 euros.

CONSULTANT : I Care & Consult - **CONCEPTION GRAHIQUE** : Le Parigraph' - Crédits photos et illustrations : Shutterstock



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change